



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Communauté de la Riviera française 16
rue Villarey - 06500 MENTON
+33 (0)4 92 41 80 30
riviera-francaise.fr



TERRITOIRE & ORGANISATION

Située à l'extrémité sud-est des Alpes-Maritimes, le long des frontières de l'Italie et de la Principauté de Monaco, la Communauté de la Riviera française s'étend sur un territoire exceptionnel, des rivages de la Méditerranée aux sommets du massif du Mercantour, en remontant les vallées de la Roya et de la Bévéra.

Depuis Menton, ville-centre de la Communauté de la Riviera française, les communes urbaines du littoral laissent place aux villages des Moyen et Haut Pays. La diversité des paysages qui la compose en fait une mosaïque unique et précieuse. Un territoire superbe, fragile et authentique

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire dont l'organisation de la mobilité, des transports collectifs et scolaires
- Politique de la ville dans la communauté
- Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Gestion de l'eau potable
- Traitement des eaux usées et assainissement
- Gestion des eaux pluviales urbaines

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire, et création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air et lutte contre les nuisances sonores
- Fourrière automobile sans préjudice du pouvoir de police des communes membres
- Gestion du service de la fourrière des animaux
- Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Versement de la contribution obligatoire versée au SDIS en lieu et place des communes membres
- L'attribution de marchés publics au nom et pour le compte des communes membres réunies en groupement de commande

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire s'est réuni à 7 reprises dont 1 fois pour l'élection du nouveau Président le 9 novembre 2021 après le décès de Jean-Claude GUIBAL. Yves Juhel, nouveau maire de Menton a été élu Président de la Communauté de la Riviera française.

CHIFFRES CLÉS

7 conseils communautaires

7 bureaux communautaires

271 délibérations votées

265 décisions communautaires

ASPECTS FINANCIERS

BUDGET PRINCIPAL

1. Le fonctionnement

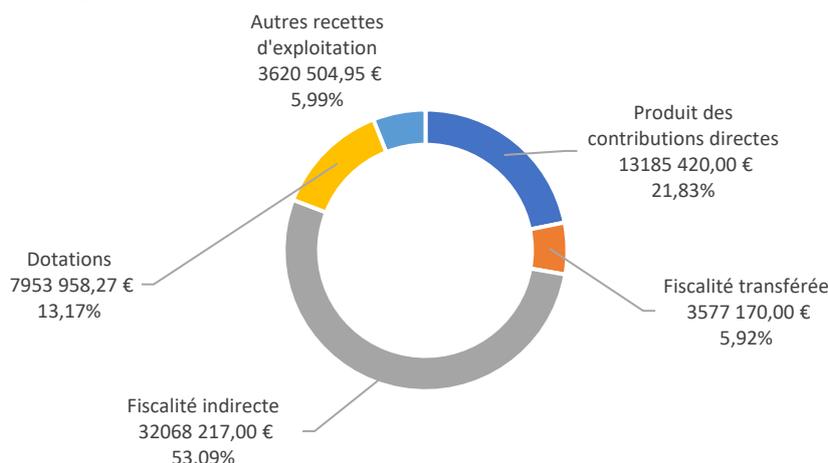
La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également pour autofinancer les investissements.

■ Structure des recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de l'EPCI. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Produits des contributions directes : taxe d'habitation, taxe foncière...
- Les recettes liées à la fiscalité :
 - Transférée : CVAE, TASCOM, IFR...
 - Indirecte : (GEMAPI, Fraction de TVA, TEOM...);
- Les dotations : DGF, compensation fiscales ; subventions...;
- Les autres recettes d'exploitation : produits des services, du domaine et ventes diverses, remboursement de personnel (MAD et Budgets annexes), revenus des immeubles...

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 60,4 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020 -2021 %
Produit des contributions directes	21 937 928,00 €	22 116 317,00 €	22 440 738,00 €	13 185 420,00 €	-41%
Fiscalité transférée	3 392 670,00 €	3 617 079,00 €	3 632 190,00 €	3 577 170,00 €	-2%
Fiscalité indirecte	19 939 667,00 €	20 369 430,00 €	20 772 608,00 €	32 068 217,00 €	54%
Dotations	8 789 542,60 €	8 498 005,50 €	8 351 870,21 €	7 953 958,27 €	-5%
Autres recettes d'exploitation	3 679 695,30 €	3 504 781,40 €	3 256 545,14 €	3 620 504,95 €	11%
Total	57 739 502,90 €	58 105 612,90 €	58 453 951,35 €	60 405 270,22 €	3%

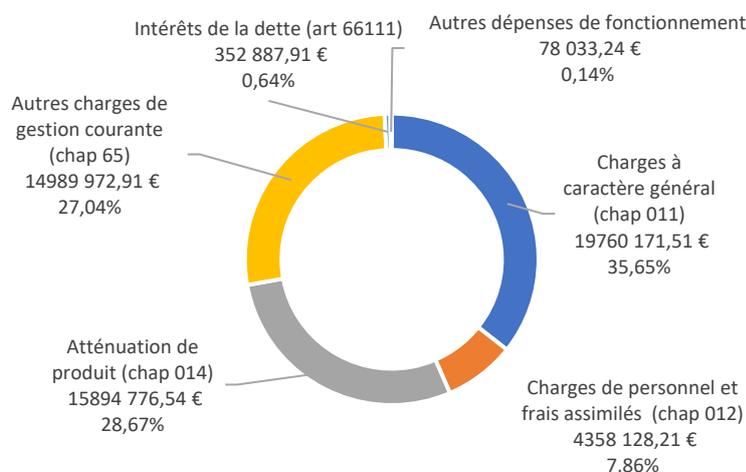
→ En synthèse, entre 2020 et 2021, les recettes réelles de fonctionnement progressent d'environ 3%. Les mouvements sur les recettes fiscales s'expliquent principalement par la réforme de la taxe d'habitation (produit des contributions directes) et sa compensation qui apparaît en fiscalité indirecte mais également par l'augmentation de la taxe Gemapi dont le montant a doublé. On observe également une diminution des dotations (baisse de la DGF due au développement de la péréquation à enveloppe constante). Pour finir, les recettes d'exploitation subissent une augmentation qui s'explique à la fois par l'encaissement de dons et subventions liées à la tempête Alex.

■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la CARF, notamment et principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général : prestations de service, carburants, énergie, petit équipement, assurances... ;
- Le remboursement des intérêts de la dette ;
- Les atténuations de produits : attributions de compensation, FNGIR, reversement divers... ;
- Les autres charges de gestion courante : subventions aux associations, subventions aux budgets annexes (Transport) ou autres établissements publics locaux (OTC), indemnités des élus... ;
- Les autres dépenses de fonctionnement : annulation de titres sur exercice antérieur.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 55,4 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges à caractère général (chap 011)	19 295 970,84 €	21 549 595,10 €	21 646 631,27 €	19 760 171,51 €	-9%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 749 039,57 €	4 152 152,61 €	4 385 513,30 €	4 358 128,21 €	-1%
Atténuation de produit (chap 014)	20 471 984,61 €	20 083 607,00 €	16 418 601,54 €	15 894 776,54 €	-3%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	9 082 226,79 €	10 088 559,89 €	16 003 491,37 €	14 989 972,91 €	-6%
Intérêts de la dette (art 66111)	257 221,27 €	322 751,45 €	358 221,93 €	352 887,91 €	-1%
Autres dépenses de fonctionnement	114 164,01 €	50 704,39 €	24 390,89 €	78 033,24 €	220%
Total	52 970 607,09 €	56 247 370,44 €	58 836 850,30 €	55 433 970,32 €	-6%

→ En synthèse, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 6% en comparaison de 2020. Cette diminution se constate sur la quasi-totalité des dépenses. Seules les dépenses autres sont en augmentation. Elle correspond à de nombreuses annulations de titres sur exercice antérieur pour la fourrière automobile.

2. L'investissement

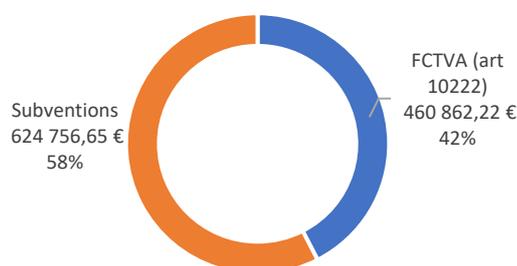
A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de l'EPCI. La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et à venir. Ces différents programmes permettent de répondre aux attentes de la collectivité, ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des subventions et des emprunts.

■ Structure des recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...)
- Le FCTVA ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1,08 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
FCTVA (art 10222)	38 849,00 €	150 834,00 €	123 395,00 €	460 862,22 €	273%
Emprunts	- €	6 000 000,00 €	10 000 000,00 €	- €	-100%
Subventions	971 438,88 €	23 600,00 €	40 926,66 €	624 756,65 €	1427%
Total	1 010 287,88 €	6 174 434,00 €	10 164 321,66 €	1 085 618,87 €	-89%

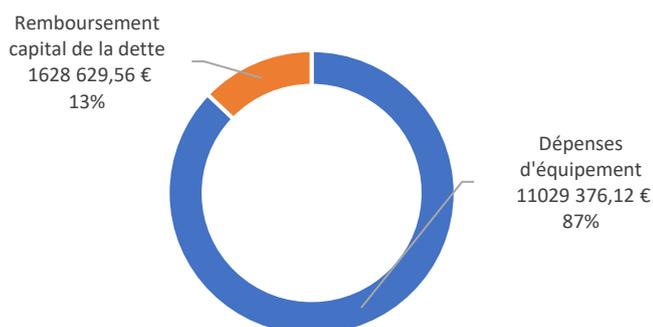
→ En synthèse, on constate une augmentation des recettes FCTVA et subventions. Cette augmentation est principalement liée à la compétence GEMAPI.

■ Structure des dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 12,6 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



Les dépenses d'équipement se répartissent principalement de la manière suivante :

GEMAPI	3 315 661,79 €
FONDS DE CONCOURS	3 156 195,54 €
GENDARMERIE DE SOSPEL	1 060 191,74 €
HORS OPERATION	782 132,20 €
SUBVENTIONS AUX LOGEMENTS SOCIAUX	670 772,00 €
FONDS DE SOUTIEN COVID-19	500 000,00 €
POLE D'ECHANGE MULTI MODAL CARNOLES	484 347,50 €
CONVENTION CTI SICTIAM - THD ROYA	390 000,00 €
CORNICHE ANDRE TARDIEU RESEAU EP PHASE 2	240 000,00 €
MATERIELS LICENCES ET RESEAUX INFORMATIQUES	222 431,81 €
PIETRA SCRITA RESEAU EP PHASE 2	169 836,31 €
ACQUISITION BACS, PAV ET COLONNES ENTERREES	111 524,01 €
DECONNECTION SOURCE CH ROMAIN	107 419,44 €
BRETELLE AUTOROUTE A8	90 222,00 €
POLE D'ECHANGE MULTI MODAL DE MENTON	82 770,00 €
RCM BASE 943	58 325,95 €
HYDRANTS	39 324,69 €
PIETRA SCRITTA PHASE 3	21 749,24 €
REFECTION RESEAU EP SECTEUR ECOLE PRIMAIRE SOSPEL	20 257,86 €
AMENAGEMENT TERMINUS	18 762,00 €
ESCALIERS DE LA MONTEE DES ALPES	17 410,00 €
LOCAUX CARF -TRAVAUX AMENAGEMENT	16 861,21 €
RENOUVELLEMENT RESEAU EP ROUTE DE GORBIO	10 392,00 €
SITE LA CRUELLA	4 979,62 €
POLE D'ACTIVITES DE SOSPEL	2 736,00 €
PROJETS PITER ALPIMED	1 800,00 €

	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Dépenses d'équipement	6 113 924,41 €	8 991 532,62 €	8 569 006,60 €	11 029 376,12 €	29%
Autres investissements hors PPI	- €	167 000,00 €	- €	- €	0%
Remboursement capital de la dette	672 560,35 €	925 752,58 €	1 068 219,60 €	1 628 629,56 €	52%
Autres dépenses d'investissement	900 000,00 €	500 000,00 €	- €	- €	0%
Capacité d'investissement résiduelle	- €	- €	- €	- €	
Total	7 686 484,76 €	10 584 285,20 €	9 637 226,20 €	12 658 005,68 €	31%

→ En synthèse, on constate une augmentation des dépenses d'investissement. Elle est liée à la fois au démarrage du remboursement du nouvel emprunt contracté en 2020 et à une augmentation des dépenses d'équipement qui sont principalement de la compétence GEMAPI (actions liées à la tempête Alex).

3. Résultats budgétaires 2021

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	59 656 699,53 €	60 553 987,96 €
Solde d'exécution	897 288,43 €	
Report de l'exercice n-1		4 040 175,98 €
Résultat de clôture	4 937 464,41 €	

Investissement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	12 806 723,68 €	5 305 799,18 €
Solde d'exécution	- 7 500 924,50 €	
Report de l'exercice n-1		789 690,67 €
Résultat de clôture	- 6 711 233,83 €	
RAR à reporter en n+1	1 825 507,41 €	99 780,00 €
Solde des RAR	- 1 725 727,41 €	
Besoin en financement ?	- 8 436 961,24 €	

Les résultats budgétaires sont calculés en prenant en compte l'ensemble des dépenses et recettes (réels et ordres) en fonctionnement et en investissement. Ils intègrent donc les excédents et/ou déficits reportés de l'exercice antérieur.

→ En synthèse, le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire. En revanche, la section d'investissement est déficitaire. Dans ce cas, pour l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement devra couvrir en priorité le déficit d'investissement (besoin de financement).

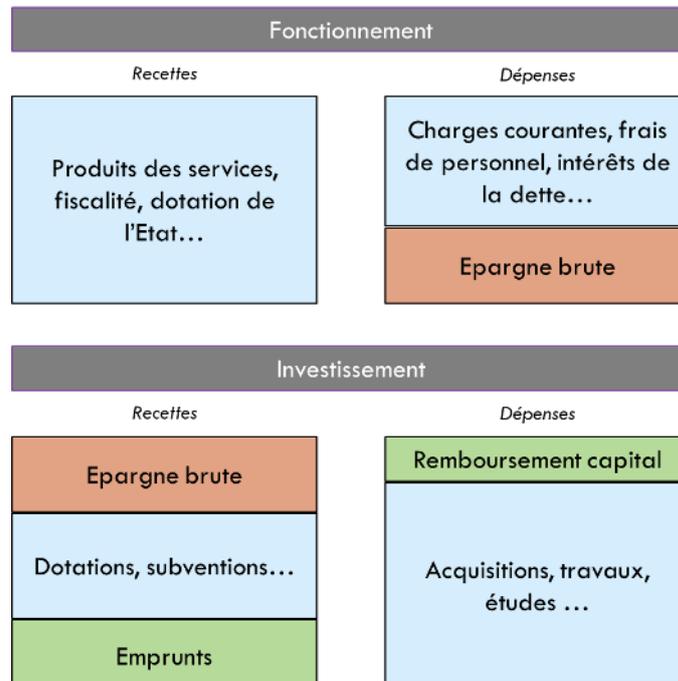
4. Les marges d'épargnes

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette du budget principal avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

↳ L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice ;
- L'autofinancement des investissements.

A noter qu'une collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser le capital de sa dette sur ce même exercice.



↳ L'épargne nette représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retiré le montant du capital de la dette remboursé sur l'exercice.

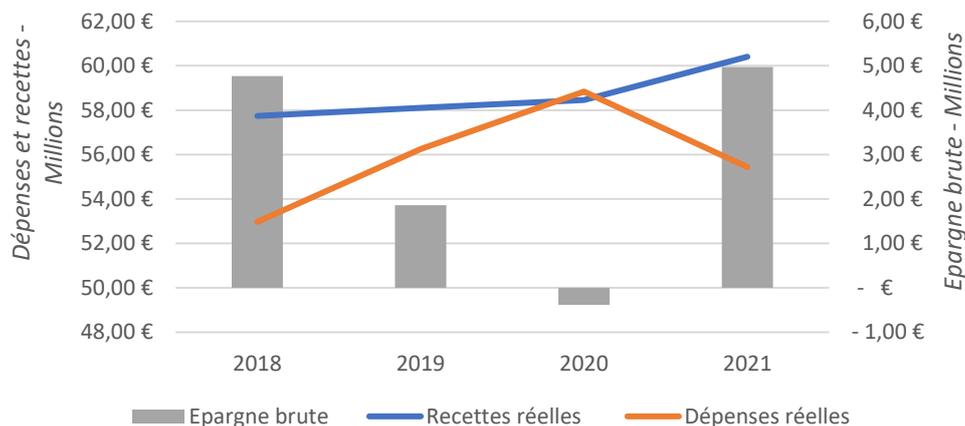
Ces agrégats financiers sont calculés sur les seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement et le remboursement de la dette. Ils donnent une vision de l'équilibre financier calculé sur l'exercice concerné (donc sans tenir compte des excédents N-1).

Evolution des niveaux d'épargne de la CARF

	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles	57 739 502,90 €	58 105 612,90 €	58 453 951,35 €	60 405 270,22 €
Dépenses réelles	52 970 607,09 €	56 247 370,44 €	58 836 850,30 €	55 433 970,32 €
Epargne brute	4 768 355,81 €	1 858 242,46 €	- 382 898,95 €	4 971 299,90 €
Taux d'épargne brute	8,26%	3,20%	-0,66%	8,23%
Amortissement du capital de la dette	672 560,35 €	925 752,58 €	1 068 219,60 €	1 628 629,56 €
Epargne nette	4 095 795,46 €	932 489,88 €	- 1 451 118,55 €	3 342 670,34 €
Encours de dette	13 487 120,72 €	13 114 560,37 €	12 188 807,79 €	27 120 588,19 €
Capacité de désendettement	2,83	7,06	-31,83	5,46

Le montant de l'épargne brute est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge. Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée et de possiblement dégrader la situation financière.

Epargne brute et effet de ciseaux



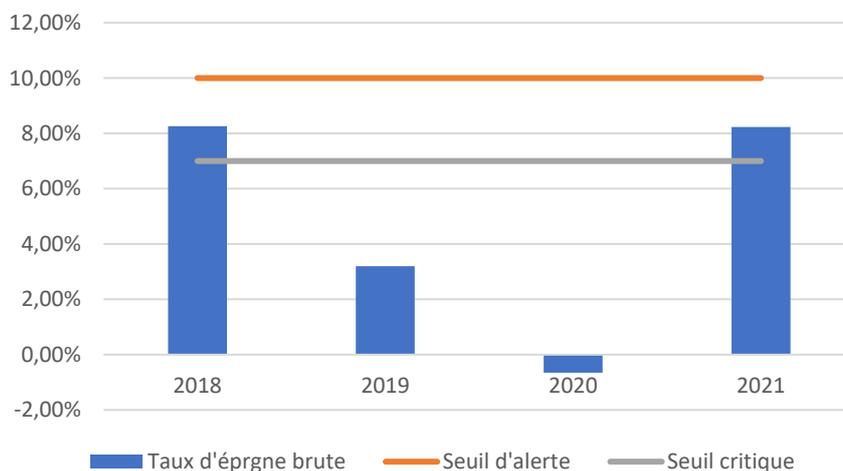
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ses recettes qui pourront être allouées à la section d'investissement afin de rembourser le capital de sa dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Il est d'usage d'associer au taux d'épargne brute deux seuils, un premier à 10% et le second à 7%.

- Le premier seuil correspond à un premier avertissement, une collectivité qui passe sous les 10% n'est pas à l'abri d'une chute sensible voire une perte totale d'épargne. On le considère comme un seuil d'alerte.
- En deçà du second seuil, on considère que la situation de la collectivité se complexifie. On peut y voir des premiers signes avant-coureurs d'une situation financière dégradée. La collectivité peut avoir beaucoup de difficultés à dégager des marges de manœuvre.

Pour information, généralement un ratio de 8% à 15% est considéré comme satisfaisant.

Taux d'épargne brute et seuils d'alerte



→ En synthèse, en 2021 le budget principal de la CARF retrouve une épargne brute proche de celle de 2018. Ce résultat est un double indicateur :

- Un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- Un indicateur de la capacité de la CARF à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

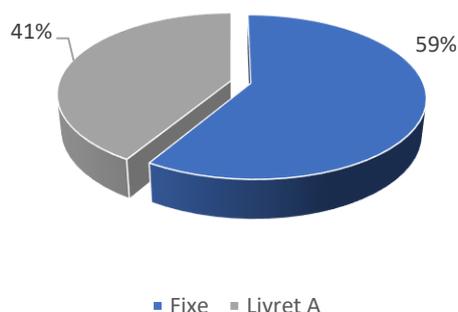
Il faut cependant faire attention au taux d'épargne brute qui, même s'il reste satisfaisant, doit être amélioré.

5. La dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette sur le budget principal s'élevait à 25,5 M€, soit 344,79 €/habitant.

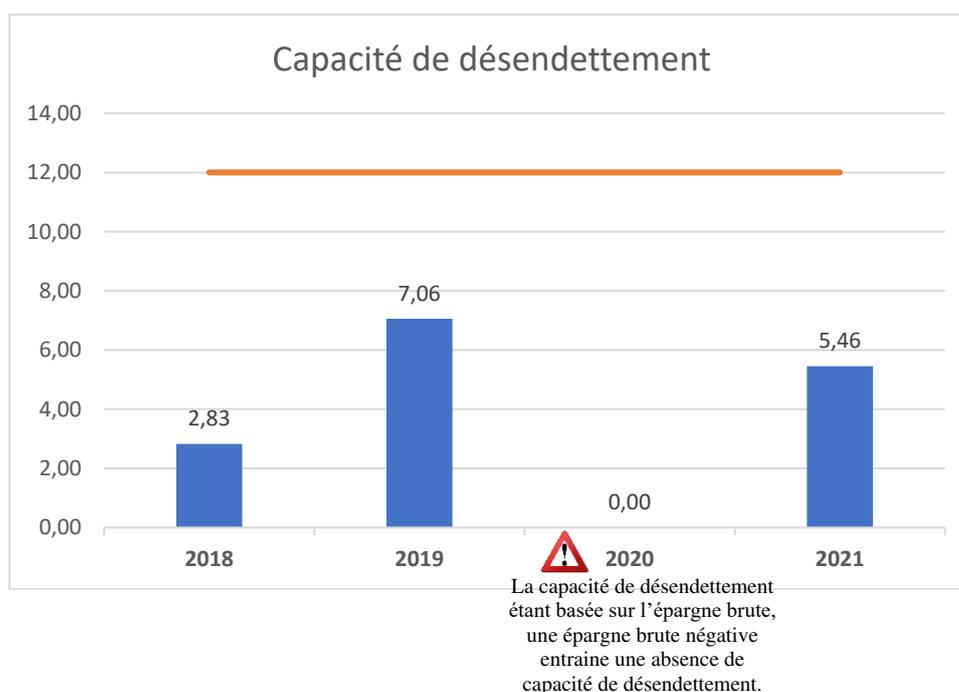
Le profil de la dette est composé de la manière suivante :

Répartition de la dette par type de risque



Son taux moyen est de 1,30% avec une durée de vie moyenne de 11 ans. L'ensemble des emprunts du budget principal de la CARF sont classés en 1A selon la classification Gissler c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucun risque.

La capacité de désendettement est un indicateur essentiel pour juger de la santé financière d'une collectivité. En effet, elle constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette.



→ En synthèse, la capacité de désendettement de la CARF est satisfaisante (5,4 ans) notamment si on la compare à la durée de vie moyenne des emprunts qui est de 11 ans.

BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS URBAINS

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent document répond à cette obligation pour le budget transports urbains de la CARF.

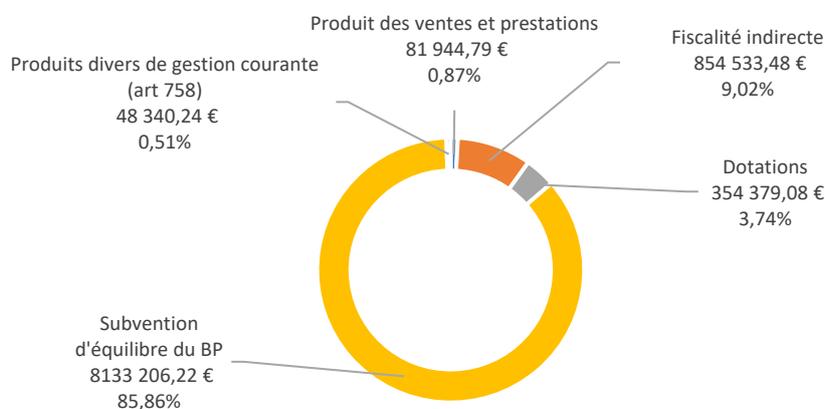
1. Le fonctionnement

■ Structure des recettes réelles de fonctionnement

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Produits des ventes et prestations : taxe d'utilisation de la gare routière ;
- Les recettes liées à la fiscalité indirecte : versement transport ;
- Les dotations : subvention d'équilibre du budget principal, participation de Monaco, participation de la Région (subvention exceptionnelle et dotation anciennes lignes Roya), participation du Département (remboursement sorties skis) ...
- Les produits divers de gestion courante : location gare routière et dépôts Fontan et Menton, participation des partenaires multimodaux...

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 9,5 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Produit des ventes et prestations	69 318,00 €	110 340,60 €	41 917,11 €	81 944,79 €	95%
Fiscalité indirecte	509 854,00 €	668 331,02 €	780 500,00 €	854 533,48 €	9%
Dotations	6 395 344,82 €	7 439 841,64 €	9 639 084,42 €	8 487 585,30 €	-12%
<i>Dont subvention d'équilibre du budget principal</i>	6 243 944,82 €	7 300 244,92 €	8 933 740,90 €	8 133 206,22 €	-8,9 %
Produits divers de gestion courante (art 758)	81 031,73 €	74 052,63 €	53 855,93 €	48 340,24 €	-10%
Autres recettes d'exploitation	- €	42 680,67 €	600,00 €	128,04 €	-79%
Total	7 055 548,55 €	8 335 246,56 €	10 515 957,46 €	9 472 531,85 €	-10%

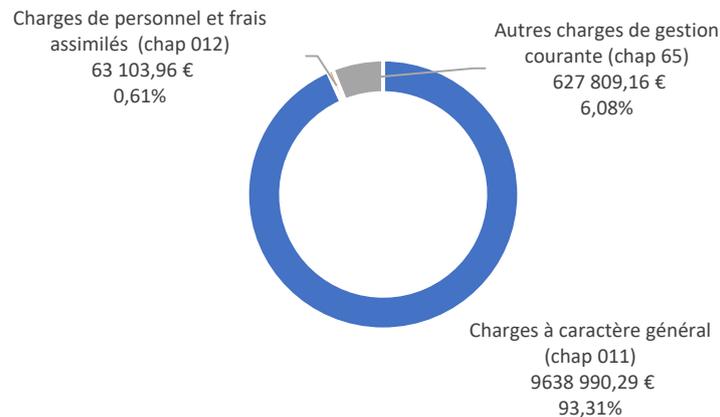
➔ *En synthèse, entre 2020 et 2021, les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 10%. Ce mouvement peut s'expliquer en partie par le décalage de l'encaissement d'une recette (Dotation ancienne lignes Roya) qui sera encaissée sur 2022.*

■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la CARF, notamment et principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général : électricité et contrat de maintenance des bornes de recharge, paiement au délégataire, location des dépôts à Menton et Fontan, ... ;
- Les autres charges de gestion courante : aides pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, remboursement au délégataire des tarifs réduits et des taxes sur les salaires,

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 10,3 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges à caractère général (chap 011)	6 648 892,79 €	7 229 714,93 €	9 198 719,39 €	9 638 990,29 €	5%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	112 078,71 €	110 625,51 €	129 458,15 €	63 103,96 €	-51%
Atténuation de produit (chap 014)	890,96 €	231,17 €	- €	- €	
Autres charges de gestion courante (chap 65)	446 805,24 €	377 630,14 €	582 227,02 €	627 809,16 €	8%
Autres dépenses de fonctionnement	- €	562,75 €	505,74 €	- €	-100%
Total	7 208 667,70 €	7 718 764,50 €	9 910 910,30 €	10 329 903,41 €	4%

→ En synthèse, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 4% en comparaison de 2020. Elle est due à une diminution du chapitre concernant le personnel. Cependant, cette dernière n'est pas effective mais le résultat d'un calcul faussé de la répartition entre budget principal et budgets annexes pour 2021.

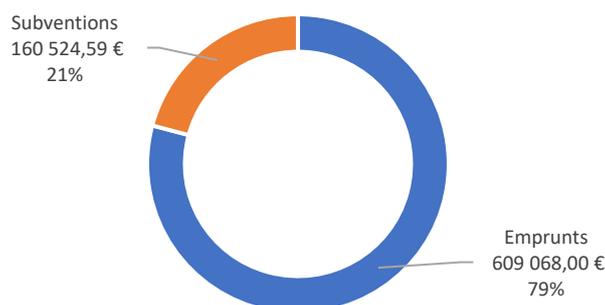
2. L'investissement

■ Structure des recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 0,77 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Emprunts	- €	- €	- €	609 068,00 €	
Subventions	275 246,45 €	90 771,38 €	97 467,42 €	160 524,59 €	65%
Total	275 246,45 €	90 771,38 €	97 467,42 €	769 592,59 €	690%

→ En synthèse, les recettes d'investissement 2021 sont en augmentation par rapport à 2020. Si la part subvention a augmenté, l'augmentation globale est surtout le résultat d'une avance remboursable faite auprès de la Préfecture dans le cadre de la crise sanitaire pour compenser les pertes de recettes commerciales et de rendement du Versement Mobilité.

■ Structure des dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve seulement des dépenses d'équipements qui s'élèvent à un montant total de 56 649,40 €.

	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Dépenses d'équipement	516 185,25 €	541 352,46 €	357 319,00 €	56 649,40 €	-84%
Total	516 185,25 €	541 352,46 €	357 319,00 €	56 649,40 €	-84%

Les dépenses d'équipement se répartissent de la manière suivante :

BORNES DE RECHARGEMENT ELECTRIQUE	13 438,60 €
MISE NORMES ARRETS BUS	36 395,00 €
FOURNITURE ET POSE DE POTEAUX	4 231,00 €

→ En synthèse, les dépenses d'investissement 2021 diminuent fortement par rapport à 2020.

3. Résultats budgétaires 2021

Exploitation	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	10 480 246,12 €	9 517 369,85 €
Solde d'exécution	- 962 876,27 €	
Report de l'exercice n-1		895 556,36 €
Résultat de clôture	- 67 319,91 €	

→ En synthèse, le résultat de la section de fonctionnement est déficitaire malgré le report de l'exercice n-1. En revanche, la section d'investissement est excédentaire. Dans ce cas, aucun transfert du fonctionnement vers l'investissement n'est possible.

Investissement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	101 487,40 €	919 935,30 €
Solde d'exécution	818 447,90 €	
Report de l'exercice n-1		4 950,12 €
Résultat de clôture	823 398,02 €	
RAR à reporter en n+1	23 325,92 €	64 925,31 €
Solde des RAR	41 599,39 €	
Besoin en financement ?	864 997,41 €	

4. Les marges d'épargnes

Evolution des niveaux d'épargne

	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles	7 055 548,55 €	8 335 246,56 €	10 515 957,46 €	9 472 531,85 €
Dépenses réelles	7 208 667,70 €	7 718 764,50 €	9 910 910,30 €	10 329 903,41 €
Epargne brute	- 153 119,15 €	616 482,06 €	605 047,16 €	- 857 371,56 €
Taux d'épargne brute	-2,17%	7,40%	5,75%	-9,05%

BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

DSP EAU POTABLE

1. Le fonctionnement

■ Structure des recettes réelles de fonctionnement

Toutes les recettes sont issues des produits des ventes et prestations de service, elles sont composées :

- Des ventes d'eau aux abonnés ;
- Des ventes d'eau à la Métropole NCA et à Monaco ;

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3,8 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :

	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap 70)	3 749 601,92 €	4 376 063,26 €	2 819 708,88 €	3 815 776,24 €	35,33%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	41 601,96 €	- €	- €	- €	0,00%
Autres recettes d'exploitation	95,00 €	9 913,84 €	59 101,84 €	- €	-100,00%
Total	3 791 298,88 €	4 385 977,10 €	2 878 810,72 €	3 815 776,24 €	32,55%

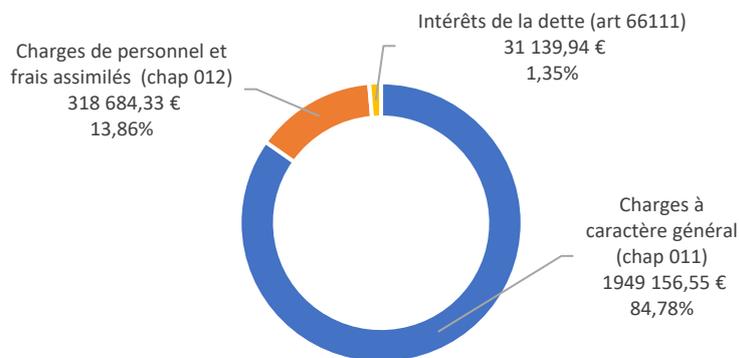
➔ *En synthèse, on constate une augmentation des recettes de plus de 32% en 2021 par rapport à 2020. Elle est liée principalement à un décalage d'encaissement de 2020 sur 2021.*

■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la CARF, notamment et principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général : charges propres à la compétence eau qui se traduit principalement par l'achat d'eau auprès de la Métropole NCA, charges courantes administratives (locations, frais de nettoyage des locaux et fournitures non stockables des locaux, fournitures administratives...);
- Le remboursement des intérêts de la dette.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 2,3 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges à caractère général (chap 011)	1 360 242,28 €	1 659 031,64 €	1 200 978,29 €	1 949 156,55 €	62,30%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	242 915,28 €	577 623,59 €	419 600,00 €	318 684,33 €	0,00%
Intérêts de la dette (art 66111)	72 406,87 €	57 426,49 €	42 258,36 €	31 139,94 €	-26,31%
Autres dépenses de fonctionnement	15 456,27 €	- 5 792,27 €	- 2 068,22 €	- 100,64 €	-95,13%
Total	1 691 020,70 €	2 288 289,45 €	1 660 768,43 €	2 298 880,18 €	38,42%

→ En synthèse, les dépenses de fonctionnement 2021 augmentent de plus de 38% par rapport à 2020. Cette augmentation est la conséquence d'une augmentation de l'achat d'eau auprès de la métropole NCA suite aux problématiques d'alimentation en eau du littoral découlant de la tempête Alex.

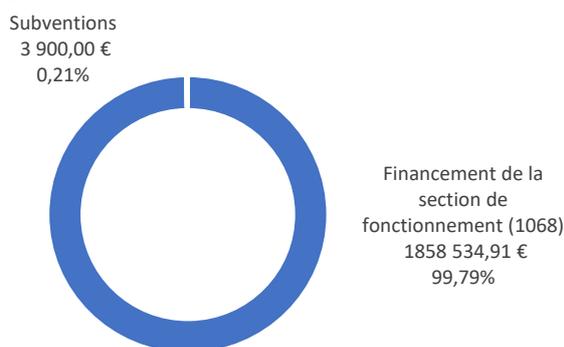
2. L'investissement

■ Structure des recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...)
- L'excédent de fonctionnement affecté en investissement ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1, 8M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Financement de la section de fonctionnement (1068)				1 858 534,91 €	
Subventions	27 000,00 €	176 691,74 €	567 689,86 €	3 900,00 €	-99,31%
Total	27 000,00 €	176 691,74 €	567 689,86 €	1 862 434,91 €	228,07%

→ En synthèse, les recettes d'investissement 2021 correspondent à un financement de la section de fonctionnement.

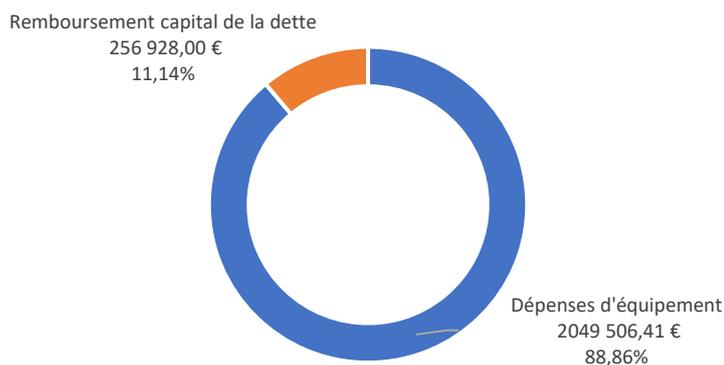
■ Structure des dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;

- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 2,3M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Dépenses d'équipement	1 706 388,01 €	654 507,77 €	1 966 654,18 €	2 049 506,41 €	4,21%
Remboursement capital de la dette	344 959,25 €	352 071,54 €	253 736,53 €	256 928,00 €	1,26%
Total	2 051 347,26 €	1 008 154,30 €	2 220 390,71 €	2 306 434,41 €	3,88%

Les dépenses d'équipement se répartissent de la manière suivante :

QUOTE PART CARF TRAVAUX REA 2020	762 067,00 €
AMENAGEMENT LOCAUX ANTENNE CARF	438 043,07 €
FORAGES DE SECOURS ROYA	142 376,00 €
HORS OPERATION	135 973,49 €
RENFORCEMENT RESEAU QUARTIER DE L EGLISE	109 193,50 €
TRAVAUX EXT SECURISATION DESSERTE CANTA-MERLOU	101 873,94 €
MATERIELS LICENCES ET RESEAUX INFORMATIQUES	69 169,00 €
TRAVAUX DIVERS ET IMPREVUS	67 294,57 €
TRAVAUX DE SECURISATION RESERVOIR SERRE	55 437,67 €
PROCEDURE DE REGULARISATION RESSOURCES EN EAU CARF	43 635,00 €
HYDROGEOLOGIQUE BASSIN SOTTO BAOU CH DES REVOIRS	32 144,00 €
DIVERS TRAVAUX RENOUVELLEMENT	24 354,50 €
PROJET CONCERT'EAUX	20 000,00 €
SECURISATION FEEDER MC - GRANGES ST PAUL	12 724,82 €
REQUALIFICATION COEUR DE VILLE LA TURBIE	11 095,00 €
SECURISATION RESERVOIR VIRARON	6 824,56 €
MICRO TURBINAGE RESERVOIR ST MICHEL	6 719,04 €
SECURISATION DESSERTE AEP VILLAGE CASTILLON	4 106,25 €
RENOUV RESEAU AV J.JAURES RCM	3 700,00 €
AMENAGEMENT LOCAUX RUE ISOLA 2	2 775,00 €

➔ *En synthèse, les dépenses d'investissement 2021 augmentent de presque 4% par rapport à 2020. Cette augmentation montre une accélération des investissements après un ralentissement lié à la crise sanitaire.*

3. Résultats budgétaires 2021

	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	3 399 760,27 €	3 867 082,24 €
Solde d'exécution	467 321,97 €	
Report de l'exercice n-1		5 145 302,79 €
Résultat de clôture	5 612 624,76 €	

→ En synthèse, les sections de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires. Le besoin de fonctionnement étant nul, pour l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement sera affecté librement : soit en recettes de fonctionnement (au 002), soit en investissement pour financer de nouvelles dépenses (article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

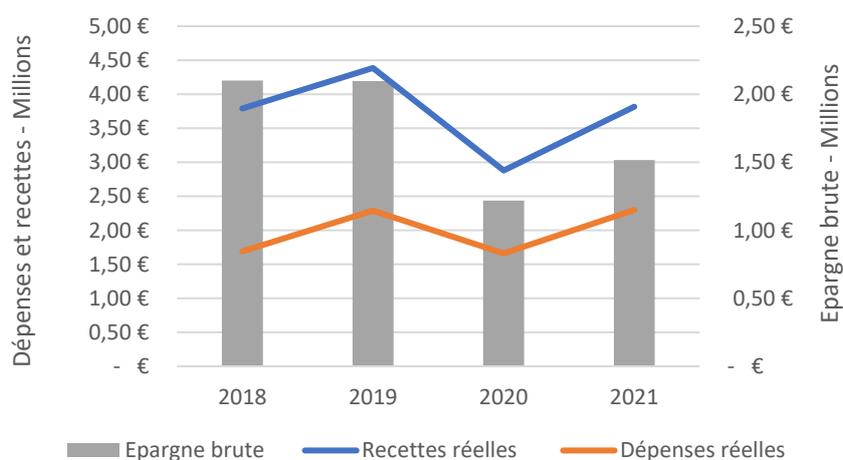
Investissement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	2 357 740,41 €	2 962 434,91 €
Solde d'exécution	604 694,50 €	
Report de l'exercice n-1		1 009 547,42 €
Résultat de clôture	1 614 241,92 €	
RAR à reporter en n+1	1 155 007,49 €	942 292,20 €
Solde des RAR	-212 715,29 €	
Besoin en financement ?	1 401 526,63 €	

4. Les marges d'épargnes

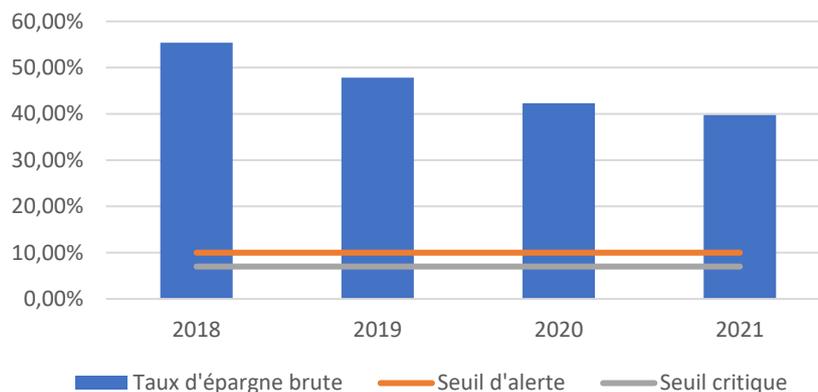
Evolution des niveaux d'épargne

	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles	3 791 298,88 €	4 385 977,10 €	2 878 810,72 €	3 815 776,24 €
Dépenses réelles	1 691 020,70 €	2 288 289,45 €	1 660 768,43 €	2 298 880,18 €
Epargne brute	2 100 278,18 €	2 097 687,65 €	1 218 042,29 €	1 516 896,06 €
Taux d'épargne brute	55,40%	47,83%	42,31%	39,75%
Amortissement du capital de la dette	344 959,25 €	352 071,54 €	253 736,53 €	256 928,00 €
Epargne nette	1 755 318,93 €	1 745 616,11 €	964 305,76 €	1 259 968,06 €
Encours de dette	1 776 520,11 €	1 450 113,30 €	1 056 952,32 €	803 215,78 €
Capacité de désendettement	0,85	0,69	0,87	0,53

Epargne brute et effet de ciseaux



Taux d'épargne brut et seuil d'alerte



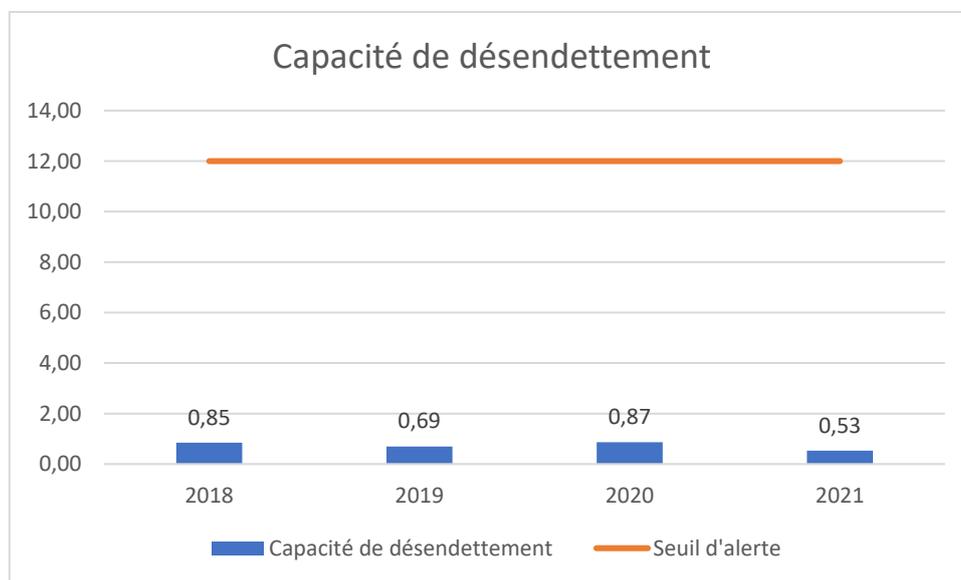
→ En synthèse, même si on constate une diminution de puis 2018 de l'épargne brute du budget DSP eau, cette dernière reste très importante et situation financière très saine permettant de financer de l'investissement.

5. La dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette sur le budget DSP eau s'élevait à 546 288 €, soit 2,22 €/abonnés.

L'ensemble des emprunts sont à taux fixe.

Son taux moyen est de 4,27% avec une durée de vie moyenne de 2,3 ans. L'ensemble des emprunts du budget DSP eau potable de la CARF sont classés en 1A selon la classification Gissler c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucun risque.



→ En synthèse, la capacité de désendettement de la DSP eau très est satisfaisante (0,53 ans) notamment si on la compare à la durée de vie moyenne des emprunts qui est de 2,3 ans.

BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

DSP ASSAINISSEMENT

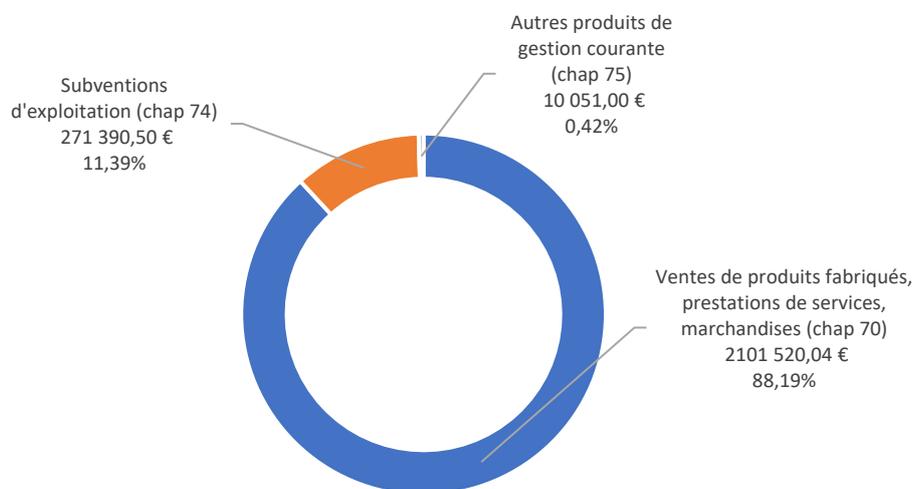
1. Le fonctionnement

■ Structure des recettes réelles de fonctionnement

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Produits des ventes et prestations : vente d'eau aux abonnés – part assainissement, redevances des contrôles d'assainissement non collectif ;
- Les subventions d'exploitation : primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau ;
- Les autres produits de gestion courante :

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,3 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020 -2021 %
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap 70)	975 875,51 €	1 710 631,85 €	2 766 322,70 €	2 101 520,04 €	-24%
Subventions d'exploitation (chap 74)	268 871,98 €	159 882,62 €	237 922,19 €	271 390,50 €	14%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	- €	- €	39 864,49 €	10 051,00 €	-75%
Autres recettes d'exploitation	1 500,00 €	0,00 €	- €	477,22 €	
Total	1 246 247,49 €	1 870 514,47 €	3 044 109,38 €	2 383 438,76 €	-22%

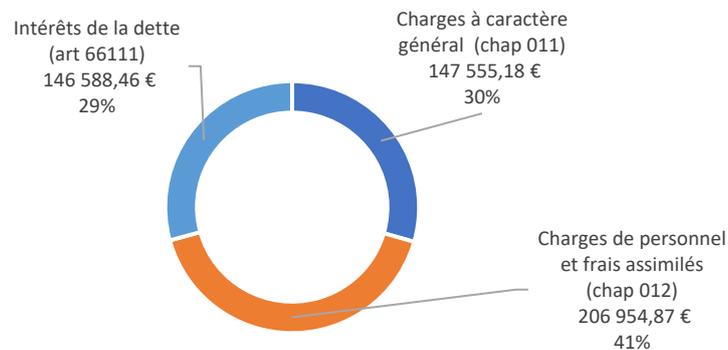
➔ *En synthèse, on constate une diminution des recettes de 22% en 2021 par rapport à 2020.*

■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la DSP assainissement, notamment et principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général : charges courantes administratives (locations, frais de nettoyage des locaux et fournitures non stockables des locaux, fournitures administratives...), campagnes de contrôle des assainissements non collectifs... ;
- Le remboursement des intérêts de la dette.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 0,5 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020 -2021 %
Charges à caractère général (chap 011)	226 393,91 €	330 965,25 €	690 881,07 €	147 555,18 €	-79%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	368 300,39 €	340 831,06 €	358 152,00 €	206 954,87 €	-42%
Intérêts de la dette (art 66111)	11 520,01 €	20 160,04 €	179 637,61 €	146 588,46 €	-18%
Autres dépenses de fonctionnement	8 782,04 €	- 160,63 €	50 513,78 €	- 5 967,12 €	-112%
Total	614 996,35 €	691 795,72 €	1 279 184,46 €	495 131,39 €	-61%

→ En synthèse, on constate une diminution des dépenses de 61 % en 2021 par rapport à 2020. Elle s'explique principalement par les derniers effets du passage en DSP en 2020 de l'ensemble des communes du littoral. Principalement, avant le passage en DSP des communes de Saint-Agnès, Gorbio et Castellar, le déversement de leurs eaux usées dans la STEP de Menton, était refacturé par le délégataire pour un montant d'environ 230 000 €. Cet écart est d'autant plus important que sur 2020, deux exercices ont été payés. De plus, la diminution en termes de personnel n'est pas effective mais le résultat d'un calcul faussé de la répartition entre budget principal et budgets annexes pour 2021.

2. L'investissement

■ Structure des recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...)
- L'excédent de fonctionnement affecté en investissement ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 31 845,75 € et en représentent que des subventions.

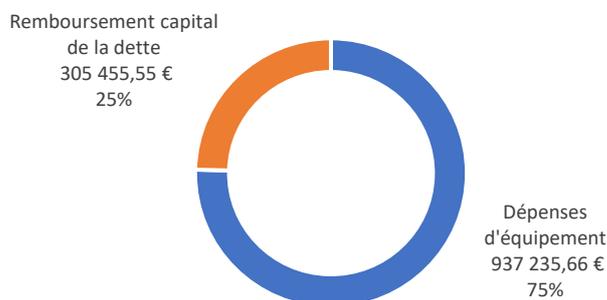
Sur les années antérieures, aucune recettes n'ont été encaissées.

■ Structure des dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 2,3M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020 -2021 %
Dépenses d'équipement	353 693,40 €	317 888,76 €	1 270 857,98 €	937 235,66 €	-26%
Remboursement capital de la dette	9 361,98 €	9 830,08 €	299 260,39 €	305 455,55 €	2%
Total	363 055,38 €	327 718,84 €	1 570 118,37 €	1 242 691,21 €	-21%

Les dépenses d'équipement se répartissent de la manière suivante :

EXTENSION RESEAU EU ROUTE DE LAGHET	377 505,14 €
RENOUV RESEAU EU CORNICHE ANDRE TARDIEU PHASE 2	138 704,74 €
REMISE EN ETAT RESEAU EU ROUTE DE CAP D'AIL	127 436,00 €
RENOUVELLEMENT RESEAU EU PIETRA SCRITA PHASE 2	123 922,11 €
ESCALIERS DE LA MONTEE DES ALPES	63 599,53 €
REMISE EN ETAT RESEAU EU VALLON DES BOSCHIS	43 200,00 €
HORS OPERATION	25 678,18 €
REMPLE EU RUE ST CHARLES MENTON	15 955,00 €
REMISE EN ETAT EMISSAIRE EU CAP MARTIN	9 067,50 €
EU LES VIGNASSES LA TURBIE	7 892,46 €
EXTENS.RESEAU EU CHE DES COLLINES STE AGNES	4 275,00 €

➔ En synthèse, les dépenses d'investissement 2021 diminuent de 21% par rapport à 2020. Cette diminution est le résultat d'un manque d'effectif au sein du service sur l'année 2021.

3. Résultats budgétaires 2021

	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 615 131,39 €	2 383 438,76 €
Solde d'exécution	768 307,37 €	
Report de l'exercice n-1		1 404 894,31 €
Résultat de clôture	2 173 201,68 €	

Investissement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 242 691,21 €	1 151 845,75 €
Solde d'exécution	- 90 845,46 €	
Report de l'exercice n-1		983 285,12 €
Résultat de clôture	892 439,66 €	
RAR à reporter en n+1	572 313,26 €	
Solde des RAR	- 572 313,26 €	
Besoin en financement ?	320 126,40 €	

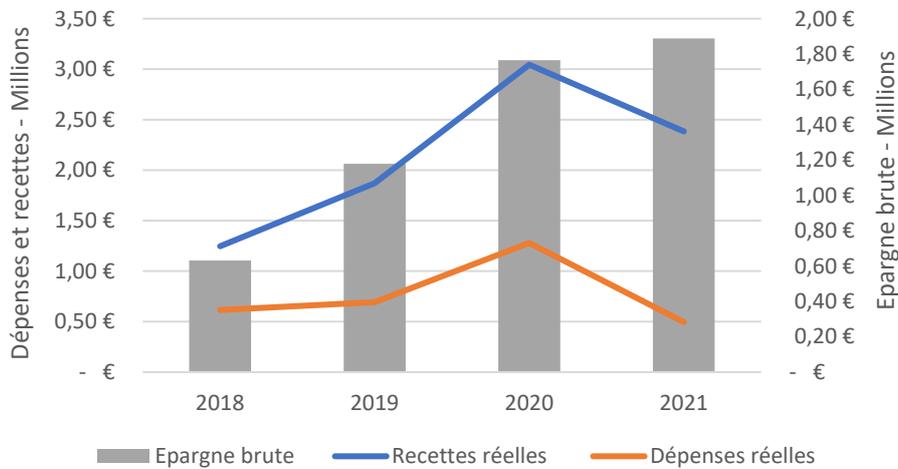
➔ En synthèse, les sections de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires. Le besoin de fonctionnement étant nul, pour l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement sera affecté librement : soit en recettes de fonctionnement (au 002), soit en investissement pour financer de nouvelles dépenses (article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

4. Les marges d'épargnes

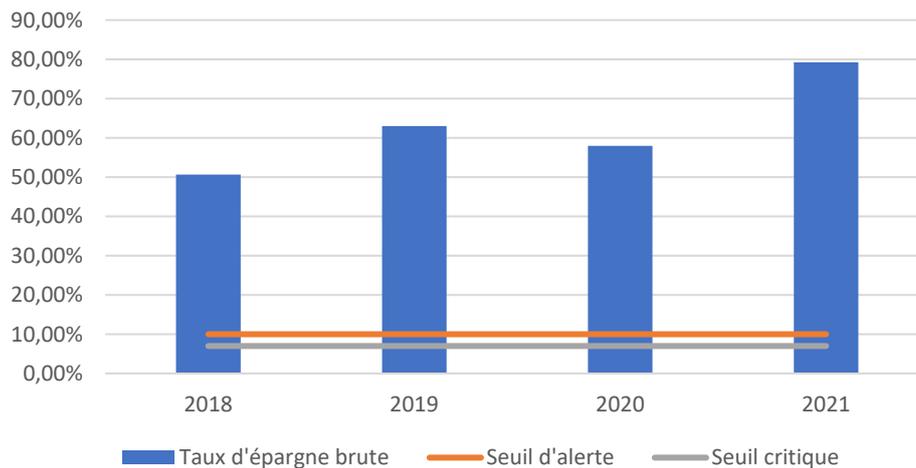
Evolution des niveaux d'épargne du budget DSP assainissement

	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles	1 246 247,49 €	1 870 514,47 €	3 044 109,38 €	2 383 438,76 €
Dépenses réelles	614 996,35 €	691 795,72 €	1 279 184,46 €	495 131,39 €
Epargne brute	631 251,14 €	1 178 718,75 €	1 764 924,92 €	1 888 307,37 €
Taux d'épargne brute	50,65%	63,02%	57,98%	79,23%
Amortissement du capital de la dette	9 361,98 €	9 830,08 €	299 260,39 €	305 455,55 €
Epargne nette	621 889,16 €	1 168 888,67 €	1 465 664,53 €	1 582 851,82 €
Encours de dette	2 895 750,90 €	2 795 520,19 €	4 910 879,03 €	4 306 163,09 €
Capacité de désendettement	4,59	2,37	2,78	2,28

Epargne brute et effet de ciseaux



Taux d'épargne brute et seuil d'alerte



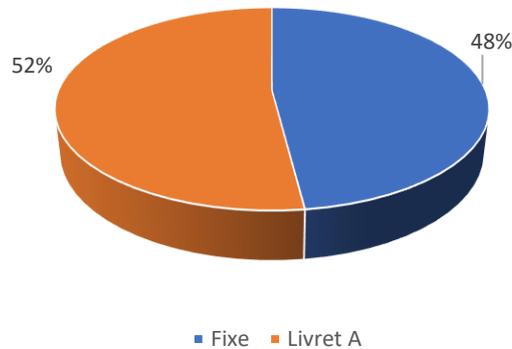
→ En synthèse, l'épargne brute 2021 du budget DSP assainissement augmente traduisant une situation financière très saine et permettant de financer de l'investissement.

5. La dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette sur le budget DSP assainissement s'élevait à 4 306 163 €, soit 218,89 €/abonnés.

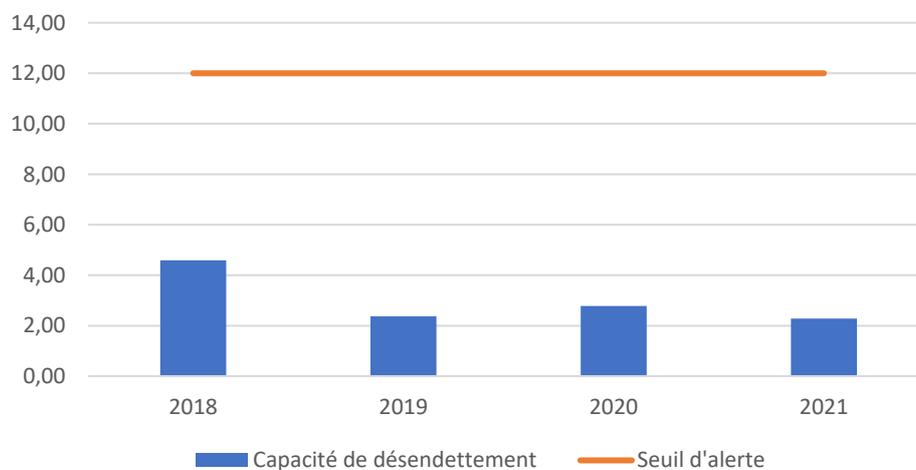
Le profil de la dette est composé de la manière suivante :

Répartition de la dette par type de risque



Son taux moyen est de 3,15% avec une durée de vie moyenne de 13,2 ans. L'ensemble des emprunts du budget DSP assainissement de la CARF sont classés en 1A selon la classification Gissler c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucun risque.

Capacité de désendettement



➔ *En synthèse, la capacité de désendettement de la DSP assainissement est très satisfaisante (2,28 ans) notamment si on la compare à la durée de vie moyenne des emprunts qui est de 13,2 ans.*

BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT

REGIE EAU POTABLE

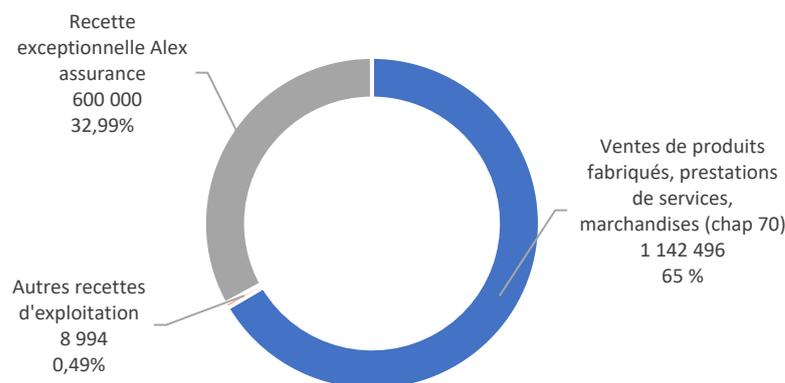
1. Le fonctionnement

■ Structure des recettes réelles de fonctionnement

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Produits des ventes et prestations : vente d'eau aux abonnés, travaux effectués en régie
- Les autres recettes d'exploitation : avoirs et annulation de mandats
- Les recettes exceptionnelles : indemnité d'assurance pour la tempête Alex

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,2 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap 70)	1 138 575,64 €	1 061 473,38 €	1 124 893,10 €	1 142 496,70 €	8%
Subventions d'exploitation (chap 74)	343 157,37 €	- €	- €	- €	
Autres recettes d'exploitation	0,00 €	75,10 €	3 117,65 €	8 993,83 €	188%
Recette exceptionnelle Alex assurance	- €	- €	- €	600 000,00 €	
Total	1 481 733,01 €	1 061 548,48 €	1 128 010,75 €	1 751 490,53 €	60%

→ En synthèse, on constate une augmentation des recettes de 60% en 2021 par rapport à 2020. Elle est liée principalement au versement exceptionnel d'indemnités d'assurance pour la tempête Alex. Sinon, les recettes restent stables.

■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement

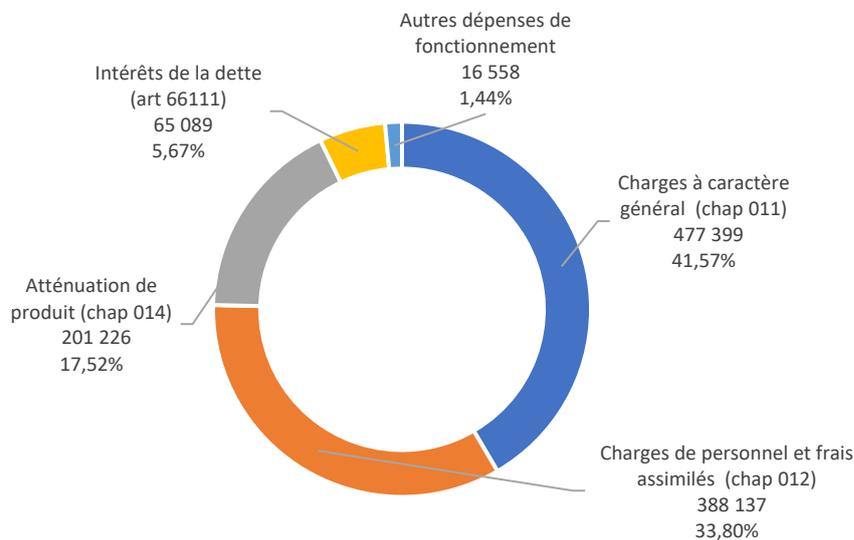
Au niveau des dépenses, on retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général : charges courantes administratives (locations, frais de

nettoyage des locaux et fournitures non stockables des locaux, fournitures administratives, réparation et entretien des véhicules...), prestations de services (location d'engins, maintenances...) et l'achat de petites fournitures et matériels pour le travail en régie, taxe de prélèvement de la ressource en eau ...

- Les intérêts de la dette ;
- Les atténuations de produits : reversement à l'agence de l'eau de la taxe pour pollution d'origine domestique ;
- Les autres charges de gestion courante : titres annulés sur exercice antérieurs...

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 1,2 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges à caractère général (chap 011)	621 090,70 €	724 355,91 €	426 009,66 €	477 399,15 €	12%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	215 020,55 €	453 160,20 €	462 200,00 €	388 136,62 €	-16%
Atténuation de produit (chap 014)	- €	- €	228 608,00 €	201 225,60 €	-12%
Intérêts de la dette (art 66111)	58 229,54 €	56 420,25 €	81 368,04 €	65 089,46 €	-20%
Autres dépenses de fonctionnement	16 686,31 €	16 240,95 €	- 724,98 €	16 557,71 €	2384%
Total	911 027,10 €	1 250 177,31 €	1 197 460,72 €	1 281 248,43 €	-4%

→ En synthèse, on constate une diminution des dépenses de 4 % en 2021 par rapport à 2020. Elle s'explique principalement par une diminution des intérêts de la dette et les charges de personnels. Cependant, la diminution en termes de personnel n'est pas effective mais le résultat d'un calcul faussé de la répartition entre budget principal et budgets annexes pour 2021.

2. L'investissement

■ Structure des recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...) ;
- L'excédent de fonctionnement affecté en investissement ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 776 416 € et ne représentent que des subventions liées à la tempête Alex.

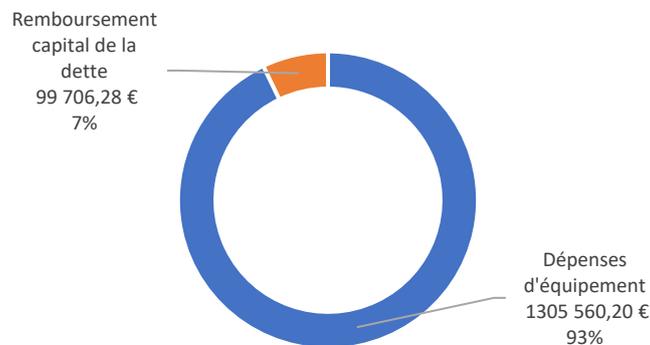
	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Emprunts	- €	1 400 000,00 €	- €		
Subventions	68 000,00 €	- €	224 750,00 €	776 415,70 €	245%
Total	68 000,00 €	1 400 000,00 €	224 750,00 €	776 415,70 €	245%

■ Structure des dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 1,4M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Dépenses d'équipement	68 335,53 €	1 252 585,11 €	721 755,18 €	1 305 560,20 €	81%
Remboursement capital de la dette	109 495,78 €	112 584,41 €	137 453,87 €	99 706,28 €	-27%
Total	177 831,31 €	1 365 169,52 €	859 209,05 €	1 405 266,48 €	64%

Les dépenses d'équipement se répartissent de la manière suivante :

SINISTRE TEMPETE ALEX	1 240 740,90 €
SECURISATION DES SOURCES	23 737,40 €
HORS OPERATION	22 948,67 €
SECURISATION DES RESERVOIRS	14 502,00 €
AMELIORATION DE RESEAU	3 631,22 €

→ En synthèse, les dépenses d'investissement 2021 augmentent de 64% par rapport à 2020. Cette augmentation est liée aux travaux nécessaires suite à la tempête Alex.

i. Résultats budgétaires 2021

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 358 408,54 €	1 771 006,53 €
Solde d'exécution	412 597,99 €	
Report de l'exercice n-1	132 839,89 €	
Résultat de clôture	279 758,10 €	

Investissement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 439 391,93 €	986 415,70 €
Solde d'exécution	- 452 976,23 €	
Report de l'exercice n-1		474 831,41 €
Résultat de clôture	21 855,18 €	
RAR à reporter en n+1	1 221 178,45 €	
Solde des RAR	- 1 221 178,45 €	
Besoin en financement ?	- 1 199 323,27 €	

→ En synthèse, le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire. En revanche, la section d'investissement est déficitaire.

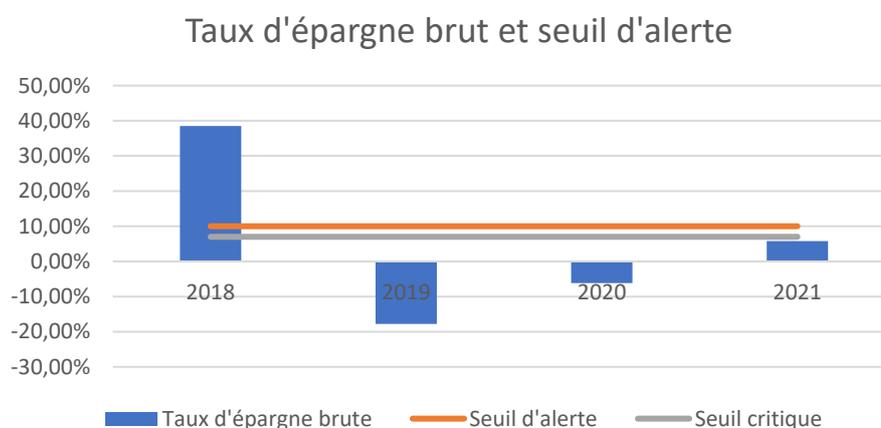
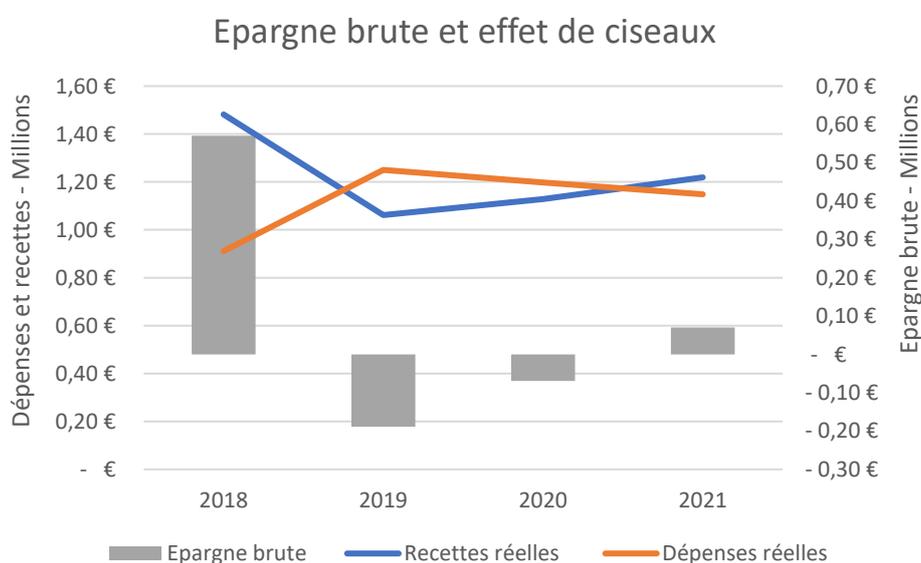
Dans ce cas, pour l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement devra couvrir en priorité le déficit d'investissement (besoin de financement).

3. Les marges d'épargnes

Evolution des niveaux d'épargne

	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles	1 481 733,01 €	1 061 548,48 €	1 128 010,75 €	1 218 724,17 €
Dépenses réelles	911 027,10 €	1 250 177,31 €	1 197 460,72 €	1 148 408,54 €
Epargne brute	570 705,91 €	- 188 628,83 €	- 69 449,97 €	70 315,63 €
Taux d'épargne brute	38,52%	-17,77%	-6,16%	5,77%
Amortissement du capital de la dette	109 495,78 €	112 584,41 €	137 453,87 €	99 706,28 €
Epargne nette	461 210,13 €	- 301 213,24 €	- 206 903,84 €	- 29 390,65 €
Encours de dette	1 812 427,23 €	1 702 931,45 €	2 990 347,02 €	2 850 908,03 €
Capacité de désendettement	3,18	-9,03	-43,06	40,54

n.b. Les indemnités d'assurance de la tempête Alex ont été enlevées des recettes 2021.



→ En synthèse, la situation du budget régie est très alarmante. L'épargne brute est très faible et le taux d'épargne brute en-dessous du seuil d'alerte des 7%. Elle ne permet pas de financer la dette et encore moins de l'investissement. Ce résultat n'est pas nouveau et perdure depuis plusieurs années. Il est urgent de mobiliser des leviers d'actions.

BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

REGIE ASSAINISSEMENT

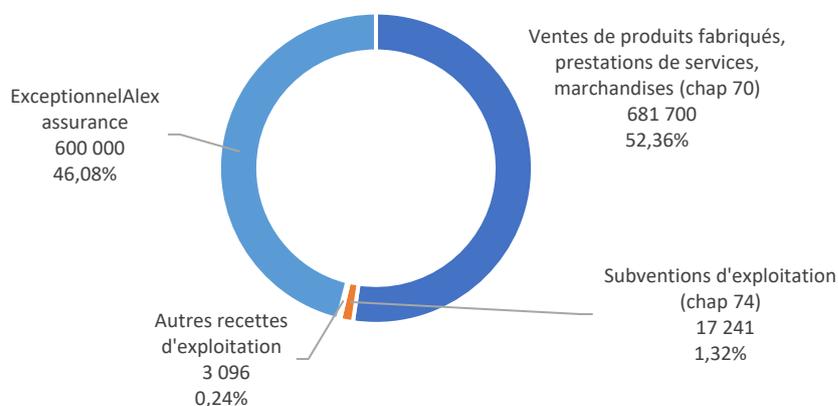
1. Le fonctionnement

■ Structure des recettes réelles de fonctionnement

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Produits des ventes et prestations : vente d'eau aux abonnés-partie assainissement, travaux effectués en régie, contrôle des assainissements non collectifs, ...
- Les subventions d'exploitations : primes pour la performance épuratoire ;
- Les autres recettes d'exploitation : avoirs et annulation de mandats ;
- Les recettes exceptionnelles : indemnité d'assurance pour la tempête Alex

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,3 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap 70)	2 332 594,58 €	1 957 254,00 €	685 690,59 €	681 699,88 €	-1%
Subventions d'exploitation (chap 74)	124 621,25 €	105 544,04 €	12 906,36 €	17 241,09 €	34%
Autres recettes d'exploitation	- €	54 023,82 €	974,00 €	3 096,10 €	218%
Exceptionnel Alex assurance	- €	- €	500 000,00 €	600 000,00 €	
Total	2 457 215,83 €	2 116 821,86 €	699 570,95 €	1 302 037,07 €	86%

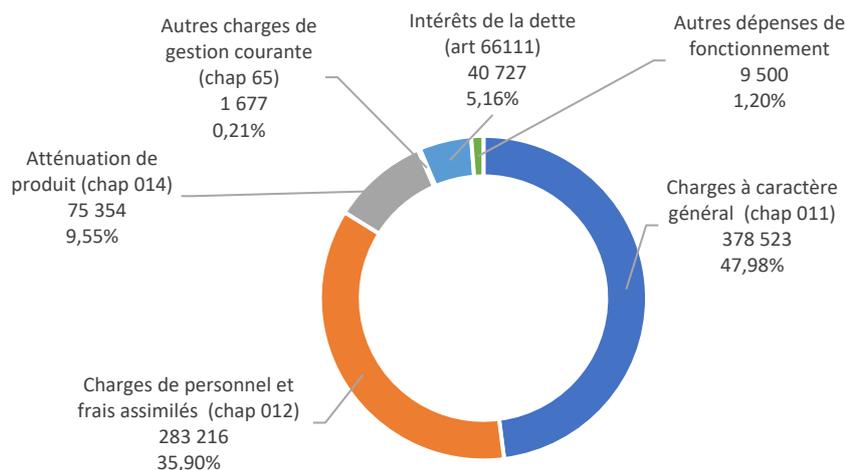
→ En synthèse, on constate une augmentation des recettes de 86% en 2021 par rapport à 2020. Elle est liée principalement au versement exceptionnel d'indemnités d'assurance pour la tempête Alex. Sinon, les recettes restent stables.

■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Au niveau des dépenses, on retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général : charges courantes administratives (locations, frais de nettoyage des locaux et fournitures non stockables des locaux, fournitures administratives, réparation et entretien des véhicules...), prestations de services (location d'engins, maintenances...), achat de petites fournitures et matériels pour le travail en régie, prestation de service pour les contrôles d'assainissement non collectif...
- Les intérêts de la dette ;
- Les atténuations de produits : reversement à l'agence de l'eau de la taxe pour modernisation des réseaux ;
- Les autres charges de gestion courante : titres annulés sur exercice antérieurs...

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 0,79 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges à caractère général (chap 011)	861 450,94 €	717 228,55 €	491 739,62 €	378 522,67 €	-23%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	389 120,03 €	493 512,17 €	269 000,00 €	283 215,87 €	5%
Atténuation de produit (chap 014)	- €	- €	95 363,00 €	75 354,00 €	-21%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	- €	- €	- €	1 676,58 €	
Intérêts de la dette (art 66111)	177 665,13 €	169 994,91 €	42 651,07 €	40 727,29 €	-5%
Autres dépenses de fonctionnement	90 667,08 €	5 446,96 €	- 43 238,15 €	9 499,81 €	-122%
Total	1 518 903,18 €	1 386 182,59 €	855 515,54 €	788 996,22 €	-8%

➔ *En synthèse, on constate une diminution des dépenses de 8 % en 2021 par rapport à 2020. Elle s'explique par une diminution des intérêts de la dette et des charges à caractère générale.*

2. L'investissement

■ Structure des recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...) ;
- L'excédent de fonctionnement affecté en investissement ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 659 138,50 € et ne représentent que des subventions liées à la tempête Alex.

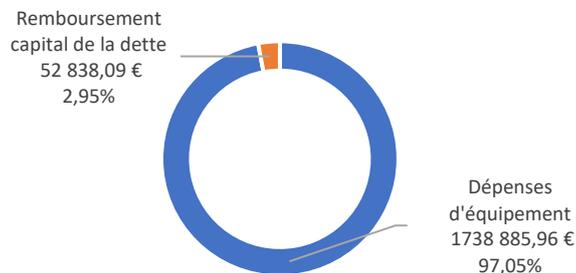
	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Emprunts	15 891,59 €	2 350 000,00 €	- €	- €	
Subventions	242 020,90 €	4 196,56 €	1 275 250,00 €	659 138,50 €	-48%
Total des recettes réelles d'investissement	257 912,49 €	2 354 196,56 €	1 275 250,00 €	659 138,50 €	-48%

■ Structure des dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 1,8M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Dépenses d'équipement	546 195,22 €	1 585 572,85 €	253 893,98 €	1 738 885,96 €	585%
Remboursement capital de la dette	177 139,84 €	297 291,47 €	51 391,31 €	52 838,09 €	3%
Total des dépenses réelles d'investissement	723 335,06 €	1 882 864,32 €	305 285,29 €	1 791 724,05 €	487%

Les dépenses d'équipement se répartissent de la manière suivante :

SINISTRE TEMPETE ALEX	1 625 814,08 €
EXTENSION IMPASSE MOULIN	32 634,85 €
REMISE EN ETAT STEP SOSPEL	32 151,00 €
HORS OPERATION	26 682,40 €
REMISE EN ETAT PR SOSPEL	11 428,00 €
REFECTION STEP MORIGNOLE	6 500,00 €
REMISE EN ETAT COLLECTEUR EU ENTREE STEP	3 675,63 €

→ En synthèse, les dépenses d'investissement 2021 augmentent de 487% par rapport à 2020. Cette augmentation est liée aux travaux nécessaires suite à la tempête Alex.

3. Résultats budgétaires 2021

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 588 996,22 €	1 364 818,44 €
Solde d'exécution	- 224 177,78 €	
Report de l'exercice n-1		546 419,89 €
Résultat de clôture	322 242,11 €	
Investissement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 893 153,05 €	1 459 138,50 €
Solde d'exécution	- 434 014,55 €	
Report de l'exercice n-1		3 164 861,84 €
Résultat de clôture	2 730 847,29 €	
RAR à reporter en n+1	2 205 341,34 €	
Solde des RAR	- 2 205 341,34 €	
Besoin en financement ?	525 505,95 €	

→ En synthèse, les sections de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires. Le besoin de fonctionnement étant nul, pour l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement sera

affecté librement : soit en recettes de fonctionnement (au 002), soit en investissement pour financer de nouvelles dépenses (article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

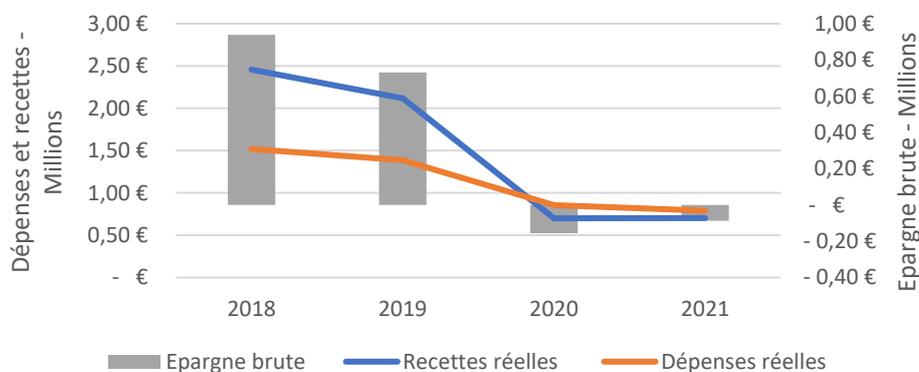
4. Les marges d'épargnes

Evolution des niveaux d'épargne

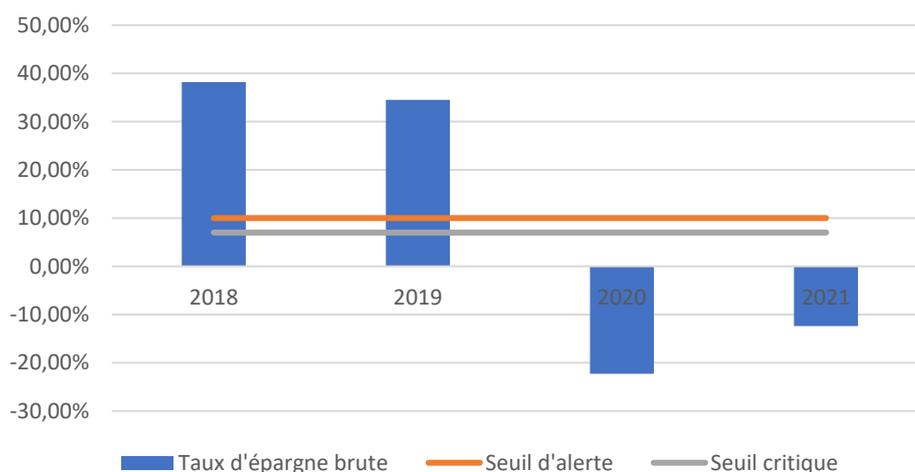
	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles	2 457 215,83 €	2 116 821,86 €	699 570,95 €	702 037,07 €
Dépenses réelles	1 518 903,18 €	1 386 182,59 €	855 515,54 €	788 996,22 €
Epargne brute	938 312,65 €	730 639,27 €	- 155 944,59 €	- 86 959,15 €
Taux d'épargne brute	38,19%	34,52%	-22,29%	-12,39%
Amortissement du capital de la dette	177 139,84 €	297 291,47 €	51 391,31 €	52 838,09 €
Epargne nette	761 172,81 €	433 347,80 €	- 207 335,90 €	- 139 797,24 €
Encours de dette	1 281 958,59 €	1 225 906,31 €	1 153 425,92 €	1 102 034,61 €
Capacité de désendettement	1,37	1,68	-7,40	-12,67

n.b. Les indemnités d'assurance de la tempête Alex ont été enlevées des recettes 2020 et 2021.

Epargne brute et effet de ciseaux



Taux d'épargne brute et seuils d'alerte



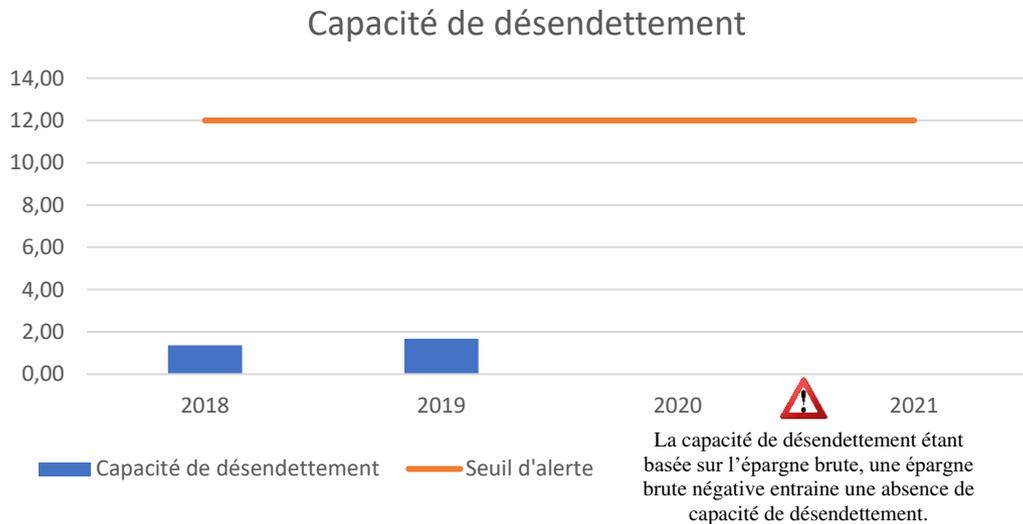
→ En synthèse, comme pour la régie eau, la situation du budget régie assainissement est très alarmante. L'épargne brute et le taux d'épargne brute sont négatifs. La dette ni aucun investissement ne peuvent être financés. Ce résultat n'est pas nouveau, il a commencé en 2020 suite au passage en DSP de grosses communes du littoral qui avaient des recettes importantes. Il est urgent de mobiliser des leviers d'actions.

5. La dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette sur le budget régie assainissement s'élevait à 1 032 500 €, soit 156,53 €/abonnés.

L'ensemble des emprunts sont à taux fixe.

Son taux moyen est de 3,73% avec une durée de vie moyenne de 9 ans. L'ensemble des emprunts du budget régie assainissement de la CARF sont classés en 1A selon la classification Gissler c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucun risque.



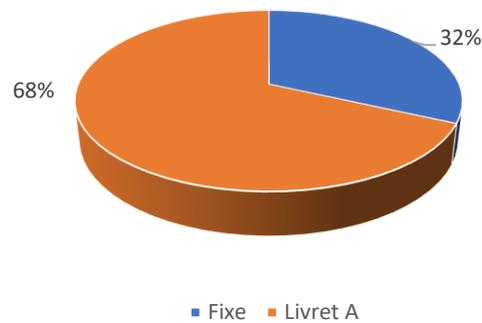
→ En synthèse, tout comme la régie eau, la capacité de désendettement du budget régie assainissement est inexistante. La solvabilité financière de la régie assainissement est engagée.

4. La dette

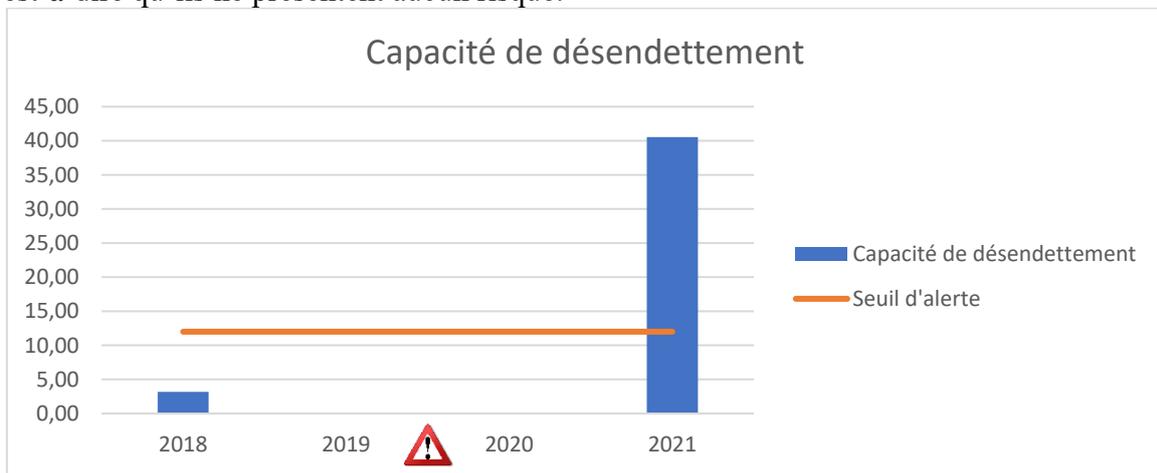
Au 31/12/2021, l'encours de dette sur le budget régie eau s'élevait à 2 749 231 €, soit 355,38 €/abonnés.

Le profil de la dette est composé de la manière suivante :

Répartition de la dette par type de risque



Son taux moyen est de 2,30% avec une durée de vie moyenne de 13,2 ans. L'ensemble des emprunts du budget régie eau de la CARF sont classés en 1A selon la classification Gissler c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucun risque.



La capacité de désendettement étant basée sur l'épargne brute, une épargne brute négative entraîne une absence de capacité de désendettement.

→ En synthèse, la capacité de désendettement du budget eau est inquiétante (40,57 ans) notamment si on la compare à la durée de vie moyenne des emprunts qui est de 13,2 ans. Cela veut dire qu'il faudrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel on n'a toujours pas fini de rembourser notre dette. La solvabilité financière de la régie eau est engagée.

RESSOURCES HUMAINES



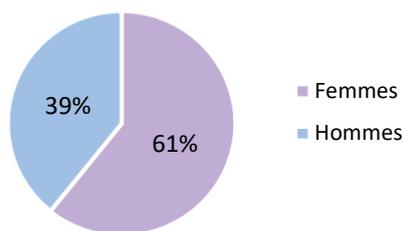
SYNTHÈSE DES INDICATEURS RELATIFS À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité.

Conditions générales d'emploi

➔ Au 31 décembre 2020, la collectivité employait 48 femmes et 31 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

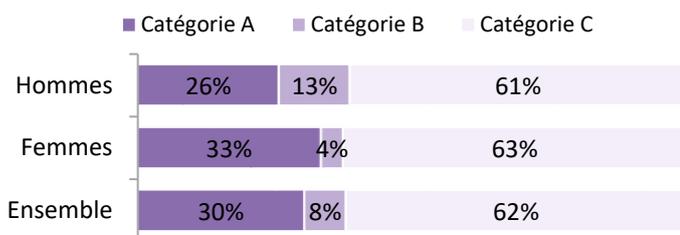


La collectivité emploie 2 agents sur emploi fonctionnel, dont 2 hommes

› Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 23,0 fonctionnaires hommes
- 36,6 fonctionnaires femmes
- 8,0 contractuels hommes
- 9,7 contractuelles femmes

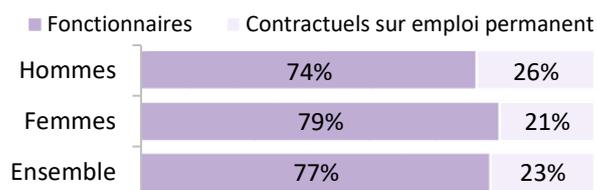
➔ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :

Catégorie A	67%
Catégorie B	33%
Catégorie C	61%

➔ 21 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 26 % des hommes

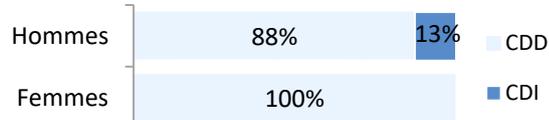


▶ 62 % des fonctionnaires sont des femmes et 38 % des hommes

▶ 56 % des contractuels permanents sont des femmes et 44 % des hommes

➔ Aucune femme contractuelle n'est en CDI contre 13 % des hommes

Au total, 1 agent en CDI sur 18 agents contractuels, soit 6 %



➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	89%	11%
Technique	29%	71%
Culturelle	100%	-
Sportive	-	-
Médico-sociale	-	-
Police	-	-
Incendie	-	-
Animation	100%	-

Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des adjoints administratifs

Adjoints administratifs	93%
Attachés	78%
Ingénieurs	58%

Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des adjoints techniques

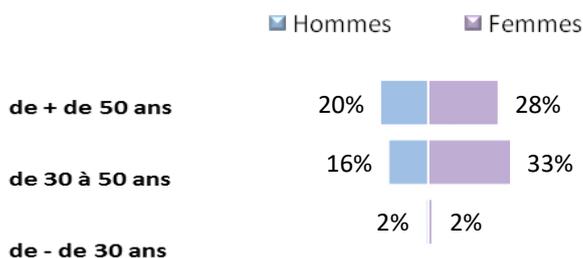
Adjoints techniques	93%
Techniciens	80%
Agents de maîtrise	80%

**Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte*

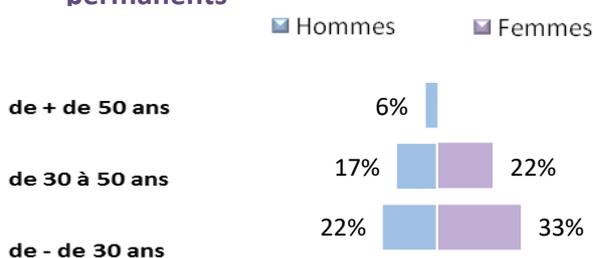
➔ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	48,03	28,50	43,96
Hommes	49,67	32,50	45,24

➔ Pyramide des âges des fonctionnaires



➔ Pyramide des âges des contractuels permanents

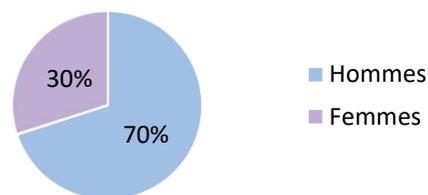


➔ Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2020*

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	30%
Emplois aidés	-
Apprentis	-

** ayant travaillé dans la collectivité entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020*

Répartition globale des emplois non permanents par genre



— Évolution de carrière et titularisation

➔ 1 bénéficiaire d'une promotion interne nommé

Aucune nomination concerne des femmes

➔ Aucun lauréat d'un concours

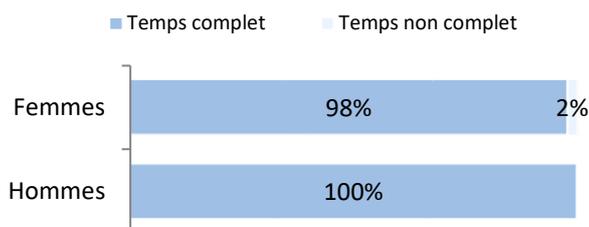
► Pour rappel, 62% des fonctionnaires sont des femmes

➔ 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

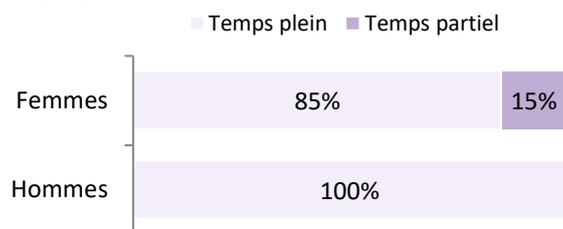
➔ Répartition des emplois à temps complet ou non complet



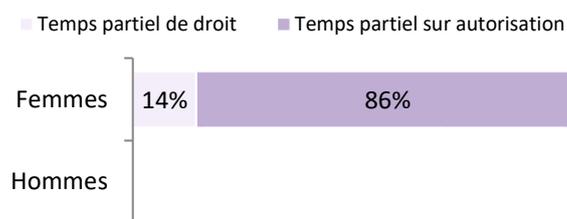
➔ La collectivité ne dispose pas d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

➔ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



➔ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



Conditions de travail et congés

➔ Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,37%	4,94%
	Ensemble : 5,20%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	6,38%	11,41%
	Ensemble : 8,35%	
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	7,24%	11,44%
	Ensemble : 8,89%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

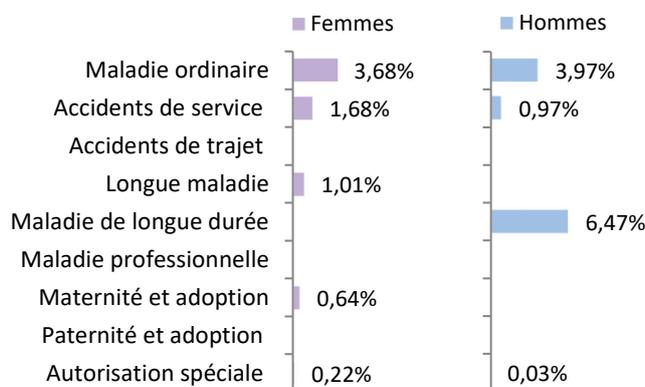
➔ Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2020

- ▶ En moyenne, 23,3 jours d'absence pour tout motif médical* en 2020 pour chaque femme présente dans la collectivité
- ▶ En moyenne, 41,7 jours d'absence pour tout motif médical* en 2020 pour chaque homme présent dans la collectivité

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

**Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

Taux d'absentéisme



➔ Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

- ▶ Un congé maternité ou adoption en 2020
- ▶ Aucun congé paternité ou adoption en 2020

➔ 4 accidents du travail déclarés en 2020

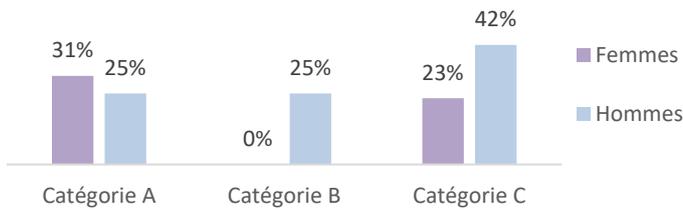
- ▶ 3 accidents du travail pour 49 femmes en position d'activité au 31 décembre 2020
- ▶ 1 accident du travail pour 37 hommes en position d'activité au 31 décembre 2020
- ▶ Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 295 jours d'arrêt
- ▶ L'accident du travail concernant un homme a été suivi de 110 jours d'arrêt

Formation

➔ 23 départs en formation concernant des agents permanents

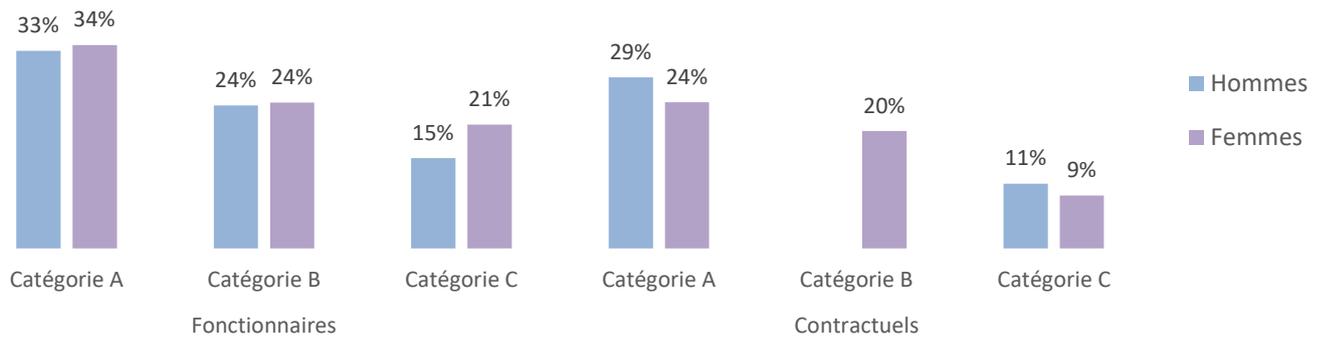
➔ Aucun départ en formation pour les agents non permanents en 2020

Nombre d'actions de formation rapporté à l'effectif



Rémunérations (agents permanents)

➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut



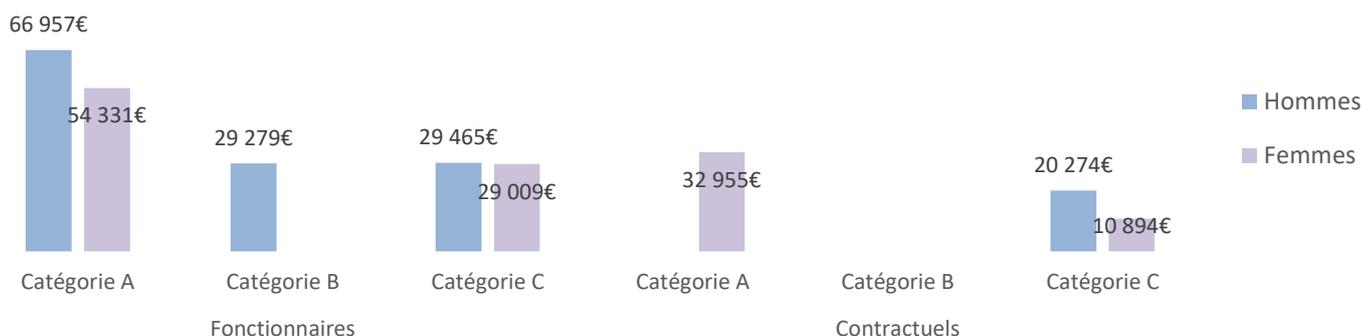
➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	30%	32%	-	25%	18%	21%
Technique	33%	33%	24%	21%	14%	17%
Culturelle	-	-	-	-	-	10%
Sportive	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Police	-	-	-	-	-	-
Incendie	-	-	-	-	-	-
Animation	-	-	-	-	-	19%

➔ **Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut**



➔ **Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière**



➔ **Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière**

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	s	45 624 €	s	s	26 248 €	s
Technique	59 601 €	48 065 €	29 279 €	s	26 852 €	s
Culturelle		s				s
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						s

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

— **Acte de violence ou de harcèlement**

➔ **Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➔ **Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➔ **Nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➔ **Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes pour 1 000 agents**

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

MISSIONS DES SERVICES &
DÉVELOPPEMENT DURABLE

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010, soumet les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

La nature des obligations issues de cette loi est précisée par le décret du 17 juin 2011 puis par la circulaire du 3 août 2011.

Ce rapport s'appuie sur les 5 finalités du développement durable :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
3. Epanouissement de tous les êtres humains,
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le présent rapport porte sur la situation de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'année 2021. Il prend en compte :

- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire,
- Les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la Communauté d'Agglomération,
- L'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions conduites au titre des politiques publiques et des activités internes de la Communauté.

L'objectif général de ce rapport est de donner davantage de lisibilité à l'action intercommunale en matière de développement durable.

Stratégie et actions de la collectivité en matière de développement durable

Lutte contre le changement climatique

Durant cette année 2021, et en **partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Pailons**, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a remis en route son travail, entrepris en 2012, pour répondre à une obligation réglementaire d'action contre le réchauffement climatique : l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cette démarche permettra au territoire de :

- réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- réduire sa dépendance énergétique aux énergies fossiles ;
- s'adapter aux changements climatiques ;
- regrouper les actions dispersées pour construire et coordonner une stratégie politique efficace et optimisée d'adaptation aux changements climatiques (PCAET = colonne vertébrale).

Comme tout document de planification territoriale, le Plan Climat est composé de plusieurs parties :

- un diagnostic ;
- une stratégie ;
- un programme d'actions ;
- un suivi/évaluation des actions.

Le **diagnostic, en cours de finalisation**, doit répondre à 8 étapes :

1. une estimation territoriale des Gaz à Effet de Serre (GES) : il s'agit de connaître la situation de départ pour se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
2. une estimation des polluants atmosphériques (Nox, PM10,

PM2.5, COV, SO2, NH3) : il s'agit de connaître la situation de départ pour se fixer des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques ;

3. une estimation de la séquestration nette de CO2 : captage et stockage du CO2 dans les écosystèmes (sols et forêts) et dans les produits issus du bois ;
4. une estimation des potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires, afin de valoriser les bénéfices potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre
5. une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et son potentiel de réduction : il s'agit de faire le point sur les consommations énergétique de la collectivité et du territoire et identifier les différentes possibilités d'intervention pour les réduire.
6. la présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur et une analyse des options de développement de ces réseaux.
7. un état de la présentation des énergies renouvelables sur le territoire (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie),
8. une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique : permettra de construire la stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique.

En parallèle, une stratégie de concertation et de communication a été élaborée afin de participer, de coconstruire ce projet, d'informer et de sensibiliser les élus, les services internes des collectivités, les

partenaires et le grand public (associations, citoyens...) : entretiens, diffusion de questionnaires, articles de presse, réalisation d'un site internet.

Le plan d'actions du PCAET ne se construit pas à l'achèvement de ce document. Il est donc essentiel de suivre les actions déjà menées par les partenaires (Département 06, CMA...) et en collaboration avec la CARF. Il s'agit de :

- -Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) ;
- -Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes (PPA 06) ;
- -Syndicat d'Economie Mixte des Energies Renouvelables ;
- -Etude d'opportunité sur le GNV et l'Hydrogène...

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française gère **5 sites Natura 2000 terrestres et 1 site Natura 2000 marin**.



En 2021, l'animation des **6 sites Natura 2000 Terre** sur le territoire de la CARF s'est poursuivie.

Ces sites sont :

- Le Mont Chajol (terre).
- Le site Marguareis - La Brigue, Fontan – Saorge (terre).
- Le site La Bendola (terre).
- Sites à chauve-souris de Breil-sur-Roya (terre).
- Le site de la Vallée du Careï-Collines de Castillon (terre).
- Le site Cap Martin (mer).



Vallée du Careï – collines de Castillon

Les actions menées en 2021 sur les sites Natura 2000 terrestres ont été financées à 100% par les aides publiques : 47% par l'Etat et 53% par l'Union Européenne.

Elles ont porté sur :

-Les MAEc :

Une enquête a été menée auprès des éleveurs pour reconduire leur contrat à l'identique mis en place depuis 2015 jusqu'à la nouvelle programmation financière de 2023. 7 contrats agricoles ont été renouvelés sur la mesure HERBE 09 (amélioration de la gestion pastorale avec une obligation de faire pâturer les parcelles engagées dans les pratiques vertueuses).

-Les contrats Natura 2000 :

Des suivis des travaux de débroussaillage léger sur des Pelouses à orchidées pour 2 contrats Natura 2000 en cours ont été assurés. Le contractant s'engage à faire pâturer les pelouses ainsi débroussaillées pendant 5 ans en tenant compte du cycle de vie des orchidées.

- l'évaluation des incidences :

Un accompagnement des manifestations sportives en espaces naturels a été fait pour les organisateurs de Trails, de Courses VTT, de Courses automobiles, de Triathlon.

Un accompagnement a été fait des porteurs de projets de travaux pour :

- des rénovations des monuments historiques, gîtes majeurs à chiroptères, Monastère Franciscain de Saorge et Notre Dame du Mont des oliviers à Breil-sur-Roya,
- un brûlage dirigé à vocation pastorale pour Castellar,
- un curetage et recalibrage de vallon post tempête Alex avec Force 06,
- un renforcement et un maintien des pistes de Défense contre

les incendies avec Force 06,

- des constructions privées impliquant des défrichements,
- une élaboration des plans de gestion forestières avec l'ONF des forêts communales de Ste Agnès, Tende et de la réserve biologique intégrale de Breil-sur-Roya.

-les suivis scientifiques :

Des suivis scientifiques sont réalisés chaque année :

- les populations de chauves-souris en partenariat avec le Parc National du Mercantour ;
- les populations piscicoles (truites, des anguilles, des chabots, des barbeaux) de la Roya en relation avec les fédérations de pêches, l'OFB (Office Français de la Biodiversité), le SMIAGE, dans le cadre d'un sauvetage des espèces pour les travaux de reconstruction de la vallée post tempête Alex;
- la population florale de la station de Nivéole de Nice avec le Conservatoire botanique National ;
- la population de la loutre en partenariat avec le Parc National du Mercantour en Bévère ;
- la population de l'amphibien « Spélerpès de Strinatii » avec les écologues (étude sur 2ans) sur 4819 ha du site « Vallée du Careï-collines de Castillon ».

-la sensibilisation

Des formations à la rénovation des murs en pierres sèches sur les sites N2000 « Vallée du Careï-collines de Castillon », « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » ont été dispensées de juillet à octobre ;

Une animation de La Nuit Internationale des chauves-souris au monastère franciscain s'est déroulée en août à Saorge en partenariat avec le Parc national et les Monuments Historiques ;

Une animation sur les effets de pollution lumineuse sur la

biodiversité et le ciel étoilé en octobre s'est déroulée en octobre à Castellar.

-la **Communication** :

- Mise à jour régulière du site internet Natura 2000 de la Riviera Française et de la Roya (<http://riviera-francaise.n2000.fr/>) ;
- Mise en place panneau site « Marguareïs- La Brigue- Fontan-Saorge » ;
- Montage subvention pour le Film « Nais au pays des loups » d'un natif de la Roya sur la biodiversité de la vallée.



Sur le site **Natura 2000 marin**, en 2021, plusieurs projets se sont poursuivis sur le site Cap Martin :

- La réhabilitation des digues sous-marines sur la partie Est de la Baie du Soleil à Menton et sur la Baie de Carnolès à Roquebrune-Cap-Martin,
- La mise en œuvre de l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2020 encadrant le mouillage des navires de plus de 20 mètres dans la zone Est des Alpes-Maritimes.

Concernant les **actions de communication et de sensibilisation**, l'accueil du Projet Azur les 3 et 4 juillet 2021 a lancé une saison estivale riche en événements (20 dates) que la deuxième édition des journées de la mer organisée les 28 et 29 août à Roquebrune-Cap-Martin est venue clôturer.

Cette programmation dédiée à la sensibilisation du grand public sur la richesse naturelle et culturelle du territoire a accueilli de nombreux stands de sensibilisation (protection de la biodiversité marine, gestes

écocitoyens, biodégradabilité des déchets en mer, etc.). Des balades en mer (SOS Grand Bleu, Le Brigantin) ainsi que des baptêmes de plongée ont complété ces stands pour faire découvrir au plus grand nombre la diversité maritime, qu'elle soit naturelle ou culturelle.

Enfin, dans le cadre de la **38ème édition des journées européennes du patrimoine**, une balade découverte Faune-Flore en compagnie d'un guide naturaliste a été proposée le long du sentier du littoral, appelé aussi sentier Le Corbusier ou des douaniers, afin de (re)découvrir le patrimoine environnemental du territoire et apprendre à reconnaître les espèces végétales comestibles du littoral et admirer l'aire marine protégée « Cap Martin ».



Baie de Cabbé-Golfe bleu située sur le site « Cap Martin »

Agriculture identitaire

Selon les données provisoires de l'AGRESTE 2020, il y a actuellement **148 exploitations agricoles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française**. Lors du dernier recensement en 2010, 286 exploitations agricoles étaient recensées. En 10 ans, il y a eu une diminution de 50% sur le territoire. De nombreuses raisons expliquent cette diminution :

- Accès au foncier trop onéreux
- Agrandissement d'exploitations existantes

- Vieillesse des agriculteurs et absence de transmission
- Abandon des surfaces agricoles investies par un bâti résidentiel diffus

Des actions sont mises en place au sein du territoire de la CARF pour valoriser **l'aménagement des paysages agricoles et le développement de l'économie locale**. Cette redynamisation agricole gravite autour des cultures identitaires : agrumiculture, oléiculture, castanéiculture et pastoralisme via divers projets présentés ci-dessous :

Projet de réhabilitation de parcelles :

La préservation de la biodiversité passe également par la réhabilitation d'espaces agricoles/naturels abandonnés ou peu exploités. En 2021, sur les 8 communes de la CARF bénéficiant d'un PLU, **2 122 ha sur 379 parcelles communales en zone A et 11 731 ha sur 3 916 parcelles communales en zone N** ont été recensées. A la suite de ce recensement, les objectifs de la CARF sont :

- D'identifier les parcelles communales à potentiel agricoles
- De réhabiliter les terrains à potentiel
- D'installer des porteurs de projets ou agrandir des exploitations agricoles
- De créer une veille et une animation foncière auprès des communes pour reprendre la gestion de leurs biens fonciers

Une campagne de défrichage de terrains oléicoles et castanéicoles, **environ 8 ha**, a débuté en 2021. Cette action est financée en partie par le projet FEADER mesure 16.7.1 dans l'objectif de remettre en culture des terrains voués à l'oléiculture et la castanéiculture. La remise en état de parcelles agricoles permet de lutter contre les

incendies et l'appauvrissement des sols.



Projet Pôle oléicole :

En septembre 2019, la CARF a acquis un terrain d'environ 1,5 ha à Breil-Sur-Roya complanté de 270 oliviers avec une ancienne bâtisse. La CARF a ainsi décidé d'accompagner les producteurs d'olives en implantant un pôle oléicole, à vocation communautaire, ce lieu polyvalent permettra de transformer les olives de l'ensemble des producteurs, amateurs comme professionnels.

Le site permettra de :

- Promouvoir les produits de l'olive grâce à un point de vente
- Sensibiliser les visiteurs et scolaires à la culture millénaire de l'olive via des visites guidées du site
- Former les oléiculteurs sur les techniques de culture.

A la suite de la tempête Alex en octobre 2020 l'accès au site a été rompu. En 2021 à la suite de la réhabilitation du passage les discussions sur la reprise du projet ont été entamées afin de reconduire le projet en 2022.

Réhabilitation de murs en pierres sèches :

Les emblématiques murs en pierres sèches sont des marqueurs importants du paysage agricole, durables, ils sont aussi écologiques car sans matériaux polluants. Structurant fortement les espaces agraires, imposant au regard des lignes, des paliers, des escaliers, ils permettent de :

- Réguler les eaux de pluie
- Lutter contre les incendies
- Former des bandes cultivables grâce aux terres remodelées

qui sont soutenues par des murets de pierres sèches

En 2021, grâce à des financements ALCOTRA, trois sessions de formation de sensibilisation aux murs en pierres sèches à vocation de privés et de professionnels ont été effectuées. 22 personnes ont pu bénéficier de cette formation.



De plus, toujours grâce à des financements ALCOTRA, la CARF subventionne à 15% une opération de réhabilitation de murs en pierres sèches (1 000 m² linéaire) sur un terrain agricole de la ville de Menton. Un marché a été clôturé en novembre 2021 pour finalisation des travaux en septembre 2022.



Qualité de vie et épanouissement de tous les êtres humains

En 2021, la Communauté de la Riviera Française a poursuivi ses actions engagées en faveur d'une **meilleure gestion et de la prévention des déchets ménagers et assimilés.**

La vente de **composteurs individuels à prix réduit** (initiée en 2010 – 2949 composteurs vendus depuis) a été complétée par l'octroi d'une subvention à l'achat de broyeurs à déchets végétaux.

Dans l'optique du respect de l'obligation du tri à la source des biodéchets fin 2023, la sensibilisation au compostage des biodéchets quotidien a été accrue en 2021.

En 2021, l'utilisation de véhicules roulant au biodiésel sur le secteur littoral depuis 2020 a été complétée par l'optimisation de la **collecte des déchets ménagers** sur le Moyen et le Haut Pays.

En effet, sur le Moyen et le Haut Pays du territoire, le **renouvellement du parc de contenants** et la mise en service d'un **véhicule de collecte unique en France** ont débuté au dernier trimestre 2021.

Les nouveaux contenants à déchets sont systématiquement installés par 3 afin de permettre aux usagers de trier les 3 flux de leurs déchets ménagers en un seul déplacement : emballages et papiers, emballages en verre et déchets résiduels.



Ces contenants sont collectés par un véhicule équipé d'un système automatisé permettant des collectes plus rapides et totalement sécurisées pour le chauffeur qui pilote la grue depuis sa cabine.

Comme chaque année, la CARF a participé aux **événements locaux, nationaux et européens** promouvant la réduction des déchets à la source et les collectes sélectives tout en développant sa présence sur l'ensemble du territoire en saison estivale : une cinquantaine de stands d'information ont été tenus.



Stand estival de sensibilisation au tri des déchets

Depuis 2016, la Communauté de la Riviera Française applique l'extension des consignes de tri, **les tonnages d'emballages ont augmenté de près de 21%**.

Depuis 2018, 6 donneries sont ouvertes dans 6 déchèteries communautaires. Ces équipements permettent de développer le ré-emploi. En 2021, une moyenne de 250 visites mensuelles est observée.

En 2021, différentes actions de **sensibilisation au développement durable** ont été menées tant auprès des scolaires et du grand public.



Stand de sensibilisation aux éco-achats lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

Les thèmes abordés sont :

- La promotion des comportements écoresponsables.
- La gestion, le tri et la prévention des déchets ménagers.
- Les achats responsables.
- La sensibilisation à la propreté urbaine.

En 2021, la promotion de la prévention des déchets s'est poursuivie avec la 2^{ème} édition du programme « Objectif Zéro Déchet » : 15 foyers volontaires sont accompagnés pendant 6 mois et bénéficient d'ateliers et visites thématiques. Sensibilisés, ils découvrent ou approfondissent les actions quotidiennes possibles pour réduire leur production de déchets.

En 2021, le programme s'est déroulé sur la commune de La Turbie.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Différents dispositifs ayant trait à la **Politique de la Ville** sont mis en œuvre par les services de la Communauté de la Riviera Française. Ils concernent le **développement urbain, le développement local, l'insertion économique et sociale, et la prévention de la délinquance**. Ces politiques sont mises en place et développées par l'intermédiaire de :

- La Maison de la Formation.
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Inter-communal.
- La Mission Locale de la Riviera Française.
- La Maison du Service Public.
- La Maison de la Justice et du Droit.

L'ensemble des habitants de la Communauté de la Riviera Française peuvent désormais déposer leur dossier de demandes administratives (passeport, carte grise, actes de naissance, etc.) auprès de la Maison du Service Public à Menton.

En 2021, la CARF a financé la construction de 156 logements sociaux et la réhabilitation d'un logement pour un montant de subventions total de 498.200 euros.

La CARF a attribué le marché de mise en œuvre de son opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Ce dispositif, applicable à l'ensemble de territoire, va permettre aux propriétaires de bénéficier de subventions afin de

rénover ou d'adapter leurs logements. En plus de la vocation sociale de ce programme permettant la réhabilitation de logements indignes ou insalubres et le maintien à domicile, l'OPAH déploie un large volet tourné vers les économies d'énergie. Les déperditions thermiques sont sources de gaspillage d'énergie, de factures trop élevées et d'un inconfort qui peut être lourd. Le dispositif de la CARF s'inscrit ainsi dans la lutte contre ce gaspillage énergétique.

Dans le cadre de sa **Compétence Transport**, la Communauté de la Riviera Française a poursuivi ses efforts pour favoriser la cohésion sociale.

En 2021, la CARF a terminé l'intégralité des travaux prévus dans son Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda D'Accessibilité Programmé, ses actions ont finalement concerné la mise en accessibilité de 46 arrêts de bus (75 quais)

Dynamiques de développement et modes de production et de consommation responsables :

La CARF a déployé depuis 2019 un réseau de 37 bornes de recharges des véhicules électriques sur ses 15 communes.



Les 2 bornes du parking de la Pinède à Menton.

Promotion du Tourisme durable : réponse à l'appel à candidatures pour la sélection des Espaces Valléens 2021-2027

En 2021, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) a renouvelé son engagement en faveur du développement du tourisme durable sur le territoire en candidatant à la nouvelle programmation Espace Valléen. Espace Valléen est une initiative de l'Etat et des régions Auvergne Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui vise à accompagner le développement et la diversification touristique des territoires alpins.

Plus spécifiquement, l'objectif est de « favoriser l'émergence d'une offre 4 saisons, innovante, diversifiée et durable à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels sur un territoire dont le périmètre est cohérent physiquement, économiquement et socialement ».

La CARF était déjà la structure porteuse de la stratégie de l'« Espace Valléen de la Riviera Française » de 2015 à 2020. Pour cette nouvelle programmation, une attention particulière est accordée à la l'intégration des enjeux d'adaptation au changement climatique et de transition écologique et énergétique des filières touristique.

La **stratégie 2021-2027 de l'Espace Valléen de la Riviera Française** a ainsi été élaborée pendant plusieurs mois, dans un contexte post-tempête Alex et en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme Communautaire Menton Riviera & Merveilles et les 11 communes de montagne de la CARF.

Cette stratégie, arrêtée en Comité de Pilotage Espace Valléen le 19 février 2021 puis votée en Conseil Communautaire le 7 juillet 2021, entend **poursuivre et accélérer un développement touristique** diversifié et adapté aux nouvelles attentes des clientèles tout en accompagnant l'adaptation au changement climatique dans le sens de la transition écologique.

Elle s'articule autour de 4 axes :

- Développer l'accessibilité des vallées de la Riviera Française
- Valoriser et préserver le patrimoine matériel et immatériel
- Développer et diversifier les activités
- Accroître et diversifier l'offre d'hébergement touristique

Après instruction du dossier, la stratégie pluriannuelle portée par la CARF a été sélectionnée par la Partenariat de Massif.

L'Espace Valléen de la Riviera Française fait ainsi partie des 39 **lauréats** à la programmation 2021-2027.

Plus d'une trentaine de projets découlant de la stratégie et destinés à promouvoir un tourisme durable, raisonné, diversifié en toutes saisons, ont été recensés. Ils pourront prétendre à des financements au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA).

Développement durable et fonctionnement interne de la collectivité

Sensibilisation des agents aux comportements responsables

Outre les moyens mis à disposition pour le tri des déchets de repas et de bureau, les agents de la Communauté de la Riviera Française sont régulièrement encouragés à appliquer les **éco-gestes** de bureau :

- L'extinction des lumières et autres appareils électriques en quittant les bureaux.
- L'optimisation des postes de travail pour bénéficier de la lumière naturelle.
- L'utilisation raisonnée des impressions en favorisant l'impression sur du papier brouillon, en mode « 2 pages sur une » ou recto-verso. Les impressions et copies en couleur sont limitées



- L'utilisation raisonnable de la climatisation et du chauffage.
- La sensibilisation à l'éco-conduite.
- L'utilisation de vaisselle réutilisable (couverts, tasses, verres, etc.)

En 2015, une délibération a été prise pour prendre en charge 50% des abonnements de transports en commun pour les trajets domicile –

travail pour inciter les agents à ne pas utiliser leur véhicule.

Patrimoine et fonctionnement des services de la collectivité

Le siège de la Communauté de la Riviera Française se trouve dans un immeuble récent datant de 2009.

Pour **limiter les consommations énergétiques**, le système de climatisation réversible se coupe automatiquement chaque jour à 18h.



En 2021, la Communauté de la Riviera Française a confirmé son engagement pour des modalités de **fonctionnement des services généraux responsables** :

- Dans les commandes publiques, les labels environnementaux, les certifications, les actions ou process écoresponsables font désormais partie des critères d'analyse des marchés d'appels d'offres.
- Les procédures d'achat sont dématérialisées.
- La transmission des délibérations et des documents budgétaires aux services de l'Etat est dématérialisée.
- Les documents sont dématérialisés. Les projets de délibérations sont consultés sur des tablettes mises à disposition des élus et non plus imprimés.

- En interne, les notes de services sont transmises par courrier électronique.

- Les documents personnels sont remis en main propre, et non plus par voie postale.

- Dans le cadre des actions de sensibilisation au développement durable, les objets promotionnels offerts sont en matériau recyclé et/ou constituent un objet écoresponsable (éventails en bois, boîtes à goûter, sacs-cabas pliables et réutilisables, crayons en matériau recyclé, etc.). De plus, ces objets promotionnels ne sont pas des objets à usage unique.

- Les transmissions d'informations à un grand nombre de destinataires se font par voie électronique (hors transmissions de documents officiels).

EAU & ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT : CE QU'IL FAUT RETENIR EN 2021

Une année marquée par la poursuite de la pandémie liée au COVID-19 et par la reconstruction des ouvrages détruits par la tempête Alex

La pandémie de COVID-19

Malgré les progrès de la vaccination, les vagues épidémiques n'ont pourtant pas cessé de déferler, au rythme de l'apparition de nouveaux variants. Elles ont poussé les gouvernements à prendre des mesures de restriction : confinements, couvre-feux, puis passe sanitaire.

Ces restrictions ont eu un impact sur l'organisation de la CARF, de son délégataire et des entreprises partenaires entraînant un retard sur les travaux et des surcoûts (matériaux, traitement des boues des stations d'épuration ...).

En effet, depuis le début de cette pandémie, la campagne d'épandage des boues n'a pas pu avoir lieu suite à une directive du ministère de la santé. Dès lors, les boues de station d'épuration sont désormais évacuées en centres de compostage.

Les conséquences de la tempête Alex

La tempête Alex qui a sévi sur notre territoire en octobre 2020, a entraîné de nombreuses conséquences sur les installations et ouvrages d'eau potable et d'assainissement de la CARF.

L'ensemble des ouvrages situés aux abords de la Roya sur les communes de Breil-Sur-Roya, Saorge, Fontan, La Brigue et Tende ont été entièrement ou partiellement détruits.

Les agents de la régie de la CARF sont immédiatement intervenus afin de rétablir provisoirement l'alimentation en eau avec tous les moyens dont ils disposaient. L'accessibilité a été le plus grand problème rencontré. Les agents ont dû utiliser des moyens de transport peu conventionnels comme notamment le train et l'hélicoptère afin d'acheminer le matériel.

Le rétablissement de l'assainissement a été réalisé dans un deuxième temps. Les premiers travaux ont consisté au nettoyage des stations d'épuration et réseaux durant plusieurs semaines car ils étaient remplis de boues. Une remise en route provisoire des stations et postes de relevage a suivi ainsi que le rétablissement de certaines canalisations.

Après une période d'étude, la reconstruction des ouvrages a été engagée durant l'année 2021 et elle se poursuit.





CE QU'IL FAUT RETENIR EN 2021

Le présent rapport présente les indicateurs relatifs à l'ensemble des services du territoire, qu'ils soient gérés en régie ou en délégation de service public.

La performance de l'épuration est hétérogène sur le territoire. Certaines stations d'épuration ne sont pas conformes et enregistrent des performances d'épuration médiocres tandis que d'autres fonctionnent très bien et ont des taux de conformité des rejets de 100%.

Sur le périmètre en DSP, 100% des boues évacuées le sont selon des filières conformes à la réglementation, alors que la situation est hétérogène sur le périmètre en régie.

Les chiffres clés du service géré en DSP en 2021

Données contractuelles :

2 contrats de DSP sont en cours :

- ❖ Station d'épuration de Roquebrune Cap Martin : 1/01/2010 – 31/12/2029
- ❖ Réseaux d'assainissement et stations d'épuration, hors la station de RCM : 1/01/2020 – 31/12/2029

A noter que les communes de Sainte-Agnès et Castillon ont été intégrées à ce dernier contrat respectivement au 1/01/2021 et 1/03/2021.

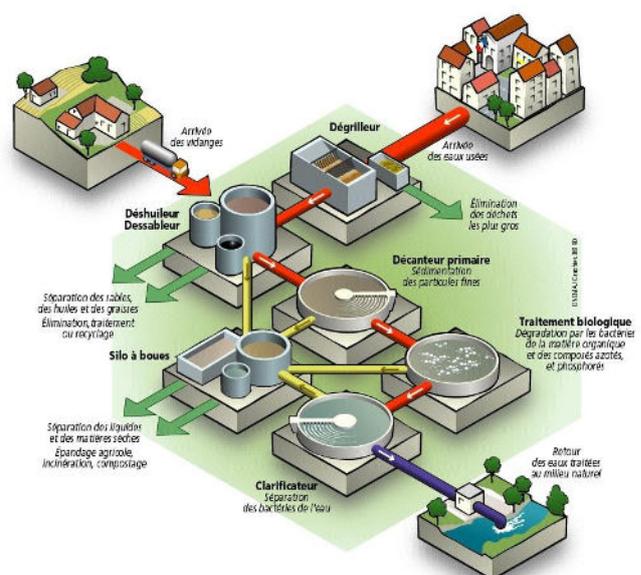
Données techniques :

- ❖ 215 km de réseau de collecte des eaux usées
- ❖ 19 925 usagers
- ❖ 3 863 173 m³ traités
- ❖ 5 647 588 m³ assiette de redevance
- ❖ 4 stations d'épuration de capacité totale de 120 900 EH
- ❖ 23 postes de relevage
- ❖ 8 déversoirs d'orage
- ❖ 2 806 regards
- ❖ 5 489 branchements

Les chiffres clés du service géré en Régie en 2021

Données techniques :

- ❖ 115 km de réseau de collecte des eaux usées
- ❖ 6 537 usagers
- ❖ 645 241 m³ facturés
- ❖ 12 stations d'épuration de capacité totale de 18 600 EH
- ❖ 10 postes de relevage





COMMENT LIRE LA FACTURE D'EAU ?

Tous les abonnés de la CARF reçoivent chaque année 1 à 2 factures d'eau potable selon la commune, la facturation étant annuelle ou semestrielle. Sur la facture figure le prix total des services permettant l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées. Le tarif est décomposé par type de service et par gestionnaire.

L'eau potable

Le tarif de l'eau potable est variable d'une commune à l'autre de la CARF.

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe du RPQS EAU POTABLE 2021.

L'assainissement collectif

Le tarif de l'assainissement est variable d'une commune à l'autre de la CARF.

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe.

Taxes et redevances

Redevance Prélèvement : Tous les consommateurs d'eau, dès qu'ils puisent de l'eau dans les ressources naturelles, payent une redevance à l'Agence de l'Eau, appelée redevance Prélèvement.

Redevance Pollution : Selon le principe du pollueur-payeur, les consommateurs d'eau payent une redevance Pollution à l'Agence de l'Eau. Cette redevance est calculée en fonction de la pollution produite par les abonnés du service un jour normal du mois d'activité maximale. Elle est redistribuée aux Collectivités pour les aider à financer leurs projets de collecte ou d'épuration.

Redevance modernisation des réseaux de collecte : Cette redevance est due par tous les usagers domestiques et non domestiques. Elle est assise sur les volumes d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance d'assainissement.

TVA : Depuis 2014, les taux de TVA sont de :

- 5,5% pour les services de l'eau
- 10% pour les services de l'assainissement



EAU :

CE QU'IL FAUT RETENIR EN 2021

Une année marquée par la poursuite de la pandémie liée au COVID-19 et par la reconstruction des ouvrages détruits par la tempête Alex

La pandémie de COVID-19

Malgré les progrès de la vaccination, les vagues épidémiques n'ont pourtant pas cessé de déferler, au rythme de l'apparition de nouveaux variants. Elles ont poussé les gouvernements à prendre des mesures de restriction : confinements, couvre-feux, puis passe sanitaire.

Ces restrictions ont eu un impact sur l'organisation de la CARF, de son délégataire et des entreprises partenaires entraînant un retard sur les travaux et des surcoûts (matériaux, traitement des boues des stations d'épuration ...).

Les conséquences de la tempête Alex

Sur le secteur en régie

La tempête Alex qui a sévi sur notre territoire en octobre 2020, a entraîné de nombreuses conséquences sur les installations et ouvrages d'eau potable et d'assainissement de la CARF.

L'ensemble des ouvrages situés aux abords de la Roya sur les communes de Breil-Sur-Roya, Saorge, Fontan, La Brigue et Tende ont été entièrement ou partiellement détruits.

Les agents de la régie de la CARF sont immédiatement intervenus afin de rétablir provisoirement l'alimentation en eau avec tous les moyens dont ils disposaient. L'accessibilité a été le plus grand problème rencontré. Les agents ont dû utiliser des moyens de transport peu conventionnels comme notamment le train et l'hélicoptère afin d'acheminer le matériel.

Le rétablissement de l'assainissement a été réalisé dans un deuxième temps.

Après une période d'étude, la reconstruction des ouvrages a été engagée durant l'année 2021 et elle se poursuit.

Sur le secteur en DSP

La tempête a également entraîné des conséquences sur les puits de Porra en Italie qui alimentent en eau potable 60 % de la population des communes littorales de la CARF. En effet, depuis le mois de novembre 2020, le niveau des puits ne cesse de baisser.

La CARF et son délégataire, la société VEOLIA EAU qui exploite les puits, ont engagé de nombreux travaux afin de pallier cette baisse notamment en prévision de la période estivale.

La CARF réalise régulièrement des grattages du lit de la rivière afin de favoriser les échanges d'eau entre le cours d'eau et la nappe d'accompagnement. Cette opération permet ponctuellement de rétablir le niveau des puits. Un puits supplémentaire a même été créé afin d'accéder à une nappe plus profonde (à -60 m). Cette opération permettrait de récupérer jusqu'à 100 l/s supplémentaires.

VEOLIA a de son côté, dans un premier temps, favorisé la fourniture d'eau en provenance de la Régie Eau d'Azur (Vésubie et Var) puis engagé des opérations visant à amener plus d'eau de la Vésubie vers Menton.



CE QU'IL FAUT RETENIR EN 2021

Le présent rapport présente les indicateurs relatifs à l'ensemble des services du territoire, qu'ils soient gérés en régie ou en délégation de service public.

Les chiffres clés du service géré en DSP en 2021

Données contractuelles :

3 contrats de DSP sont en cours et arrivent à échéance aux dates suivantes :

- ❖ Beausoleil Bas Service : 30/04/2023
- ❖ Ex-SIECL : 31/12/2024
- ❖ Menton Bas Service : 30/09/2029

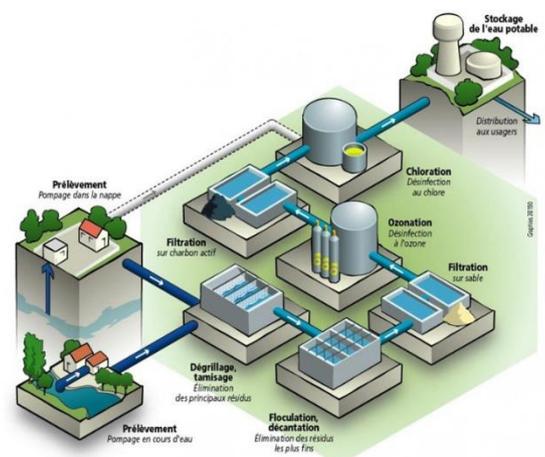
Données techniques :

- ❖ 24 824 abonnés pour environ 67 374 habitants desservis (hors vente d'eau en gros)
- ❖ l'eau distribuée est de très bonne qualité, Le taux de conformité biologique est de 100%
- ❖ le rendement moyen de réseau est de 88,14%
- ❖ 11 unités de prélèvement et de production d'eau potable
- ❖ 62 réservoirs pour une capacité totale de stockage d'environ 48 000 m³
- ❖ 12 793 003 m³ vendus
- ❖ 498 km de réseau d'adduction et de distribution
- ❖ 17 819 branchements
- ❖ 24 436 compteurs
- ❖ 914 points d'eau incendie publics

Les chiffres clés du service géré en Régie en 2021

Données techniques :

- ❖ 7 709 abonnés pour 10 014 habitants desservis
- ❖ l'eau distribuée est de bonne qualité globalement. Toutefois certaines sources sont de qualité médiocre. Le taux de conformité biologique est de 67 à 100% selon les communes
- ❖ le rendement moyen de réseau est de 51,5%
- ❖ 33 unités de prélèvement et de production d'eau potable
- ❖ 29 réservoirs pour une capacité totale de stockage d'environ 7 800 m³
- ❖ 775 461 m³ vendus
- ❖ 159 km de réseau d'adduction et de distribution
- ❖ 229 points d'eau incendie publics



TRANSPORTS

Réseau Zest les chiffres clés et faits marquants de 2021

15 communes desservies

+ Monaco et Vintimille

- **1,8M voyages réalisés**
- **162 000 enfants transportés dans le cadre des transports périscolaires**
- **1,5M€ de recettes commerciales**
- **2,2M de kilomètres parcourus**
- **2 dépôts** (principal dans la ZI du Careï à Castellar, secondaire à Fontan)
- **2 parkings** (Pont Sainte Dévôte à Monaco à travers une convention et devant la gare de Sospel)

Les grands évènements de l'année :

- **sur l'offre de transport** : la mise en place d'un véhicule supplémentaire sur la ligne 1, la modification de la ligne N5 et les ajustements au fil des travaux de reconstruction de la vallée de la Roya sur la ligne 25
- **sur l'innovation digitale** : la création de l'application Zest Ticket pour une vente dématérialisée de toute la gamme tarifaire (multiplication par 3,5 du nombre de ventes), l'expérimentation du paiement par carte bleue à bord de la ligne 1, l'ajout de l'offre Zest sur le calculateur d'itinéraire Moovit
- **les faits exogènes avec un impact fort** : la crise sanitaire de la Covid-19 et la tempête Alex dans la vallée de la Roya, initiées en 2020 mais avec un impact durable
- **sur la reconquête des recettes** : la facilitation de l'acte d'achat, la présence sur les réseaux sociaux, la mise en place d'actions de communication ciblées et l'assermentation de 5 nouveaux salariés pour le contrôle des titres de transport
- **sur la connaissance clients** : enquête satisfaction outils digitaux, étude sur l'utilisation du TAD Roya
- **sur le patrimoine de la CARF** : lancement des travaux de mise aux normes, de modernisation et d'amélioration des conditions de travail du dépôt de Castellar

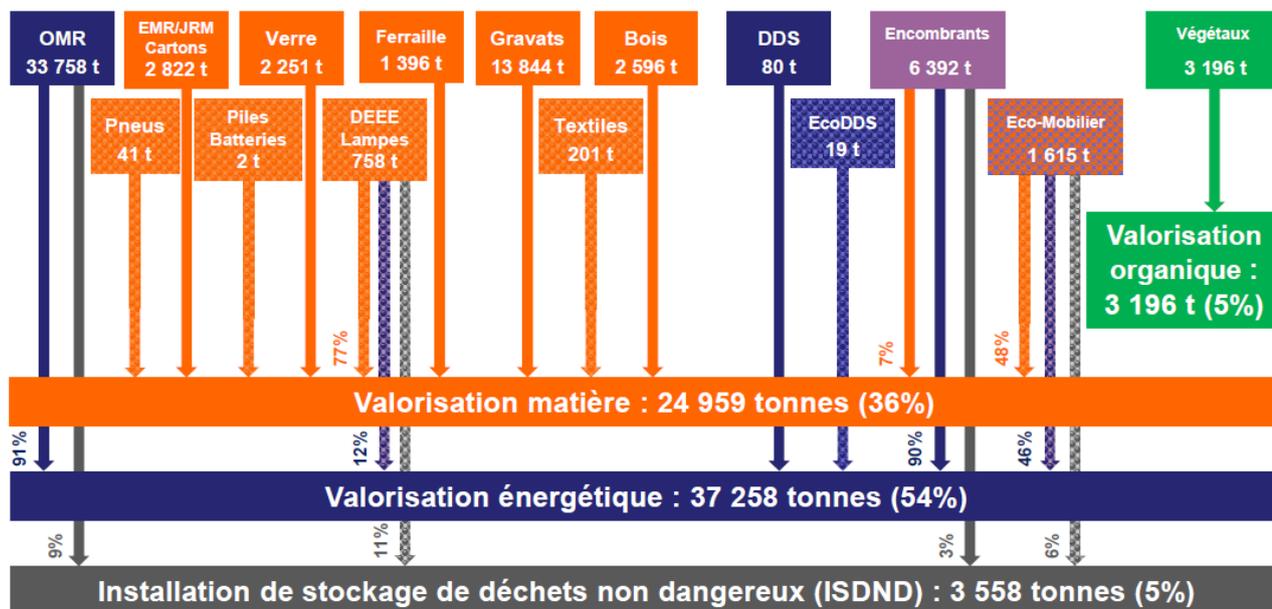
ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Tonnages de déchets selon leur mode de traitement

En 2021, la CARF a pris en charge au total 68 971 tonnes de déchets selon les modes

Synoptique 2021 des flux de déchets de la CARF

Déchets ménagers et assimilés : 68 971 tonnes



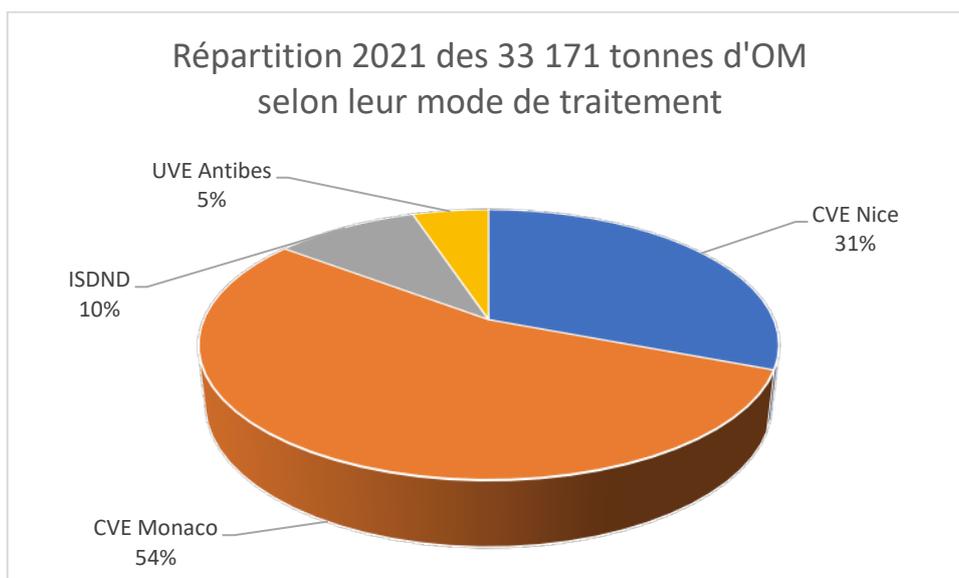
Textiles
201 t = filières REP

Traitement des ordures ménagères résiduelles

En 2021, 4 sites de traitement ont réceptionné les déchets de la CARF :

- Le centre de valorisation énergétique SMA à Monaco (18 066 t),
- Le centre de valorisation énergétique Sonitherm à Nice (10 238 t),
- Les installations de stockage de déchets non dangereux du Var (Pierrefeu du Var et Bagnols en Forêt – 3 185 t)
- Le centre de valorisation énergétique d'Antibes (1 681 t).

La répartition était la suivante :



Traitement des autres déchets

Les tonnages traités en 2021 dans le cadre des différents lots du marché de traitement détenus par la CARF sont les suivants :

titulaire	site de traitement	tonnages 2021	Pour mémoire tonnages 2020
Paprec	Cannes	3 461	3 310
Suez	Nice l'Ariane	6 392	5 625
Véolia Propreté	Nice Lingostière	13 844	11 540
Suez	Nice l'Ariane	2 596	2 410
Véolia Propreté	Carros	3 196	2 998
Oredui	Grasse	57	61
TOTAL :		29 546	25 944

Les ferrailles sont valorisées par Ruvalor qui reverse des recettes à la Communauté de la Riviera Française pour leur reprise : en 2021, 1 396 tonnes de ferrailles ont été valorisées (+3,1% par rapport à 2020).

La Communauté de la Riviera Française adhère à différents éco-organismes opérationnels. En 2021, ils ont pris en charge sur le territoire communautaire les tonnages suivants :

Eco-organisme	Tonnage 2021	Variation par rapport à 2020
Eco-Système (D3E) :	758 tonnes	+9,8%
Eco-Mobilier :	1 615 tonnes	+28%
Eco TLC (textiles)	201 tonnes	+ 12%
Aliapur (pneus)	41 tonnes	+17%
EcoDDS (produits toxiques)	19 tonnes	=
Corépile (piles et batteries)	2,41 tonnes	+29%
TOTAL tonnages éco-organismes :	2 636 tonnes	+ 21%